
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 10 juillet 2006

SOMMAIRE

Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 5)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président et mesdames et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation accordée par délibération du 27 mars 2006	(p. 5)
Communication de monsieur le président relative à la lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant l'Aderly	(p. 5)
Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (dossier n° 2006-3527)	
* Opérations de vote	(p. 7)
* Résultats du vote	(p. 16)
Questions orales des groupes UMP et Aglo relatives à la décision de la Cour administrative d'appel sur le chauffage urbain	(p. 34)

Les textes des délibérations n° 2006-3488 à 2006-3562 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 357.

N° 2006-3526	Compte rendu des décisions prises par monsieur le président et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération en date du 27 mars 2006 -	(p. 5)
---------------------	---	--------

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3488	Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Avenant - Convention de mandat -	(p. 29)
N° 2006-3489	Lyon Guillotière - Extension du centre de maintenance TGV - Convention de financement -	(p. 17)
N° 2006-3490	Parc public de stationnement Gros Caillou - Adoption de nouveaux tarifs - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 24 juillet 2003 -	(p. 17)
N° 2006-3491	Parc public de stationnement de la fosse aux Ours - Adoption de nouveaux tarifs - Convention de délégation de service public en date du 25 avril 2003 - Avenant n° 2 -	(p. 17)
N° 2006-3492	Parc public de stationnement Hôtel de Ville de Villeurbanne - Adoption de nouveaux tarifs - Convention de délégation de service public en date du 25 avril 2003 - Avenant n° 1 -	(p. 17)
N° 2006-3493	Charte partenariale d'accès à un logement pour tous passée avec la ville de Lyon -	(p. 29)
N° 2006-3494	Protocole entre la Société nationale immobilière (SNI) et la Communauté urbaine -	(p. 29)
N° 2006-3495	Aides publiques au parc privé dans le cadre de la délégation des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) et de la Région -	(p. 29)
N° 2006-3496	Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Fonds de concours à Axiade Rhône-Alpes -	(p. 29)
N° 2006-3497	Lyon 3° - Maison d'accueil pour jeunes ouvriers (Majo) Villette - Subvention pour des travaux de démolition-reconstruction -	(p. 30)

N° 2006-3498	<i>Lyon 8° - Foyer de jeunes travailleurs (FJT) la maison d'accueil pour jeunes ouvriers (Majo) Moulin à Vent - Subvention pour travaux de restructuration -</i>	(p. 30)
N° 2006-3499	<i>Mise en place d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) pour les hôtels meublés -</i>	(p. 30)
N° 2006-3500	<i>Caluire et Cuire - Cours Aristide Briand - Réaménagement - Autorisation de programme complémentaire à l'opération Bellevue-Demonchy - Lancement des procédures d'appels d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° 2006-3501	<i>Chassieu - Place Roosevelt - Rue de la République - Aménagement des espaces publics - Déroulement de l'enquête publique - Poursuite de l'opération -</i>	(p. 29)
N° 2006-3502	<i>Décines Charpieu - Revitalisation du centre-bourg - Instauration d'un périmètre d'études -</i>	(p. 29)
N° 2006-3503	<i>Rillieux la Pape - Evolution du village - Prise en compte d'un projet - Inscription d'un périmètre d'études -</i>	(p. 29)
N° 2006-3504	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Berges de la rive gauche du Rhône - Aménagement - Convention d'utilisation des installations de la Communauté urbaine par France Télécom - Autorisation de signer ladite convention -</i>	(p. 30)
N° 2006-3505	<i>Dardilly - Aires d'accueil des gens du voyage - Programme 2006 - Subvention d'équipement et travaux de compétence communautaire - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2006-3506	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Aire d'accueil des gens du voyage - Acquisitions foncières et mission coordination sécurité prévention santé (CSPS) - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 30)
N° 2006-3507	<i>Mions - Gens du voyage - Logement des familles sédentarisées - Réalisation d'un terrain familial - Subvention d'équipement et travaux de compétence communautaire - Individualisation d'autorisation de programme sur opération globalisée -</i>	(p. 30)
N° 2006-3508	<i>Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Autorisation de signer le transfert du marché de maîtrise d'oeuvre pour la tranche opérationnelle 3 auprès du mandataire - Approbation de l'avenant n° 3 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement (CPA) -</i>	(p. 29)
N° 2006-3509	<i>Vénissieux - Plateau des Minguettes - ZAC Armstrong - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) -</i>	(p. 29)
N° 2006-3510	<i>Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - Bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) -</i>	(p. 21)
N° 2006-3511	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Avenant à la convention entre Réseau ferré de France (RFF), la SEM Lyon Confluence et la Communauté urbaine relative au financement d'ouvrages d'art ferrés -</i>	(p. 30)
N° 2006-3512	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral -</i>	(p. 22)
N° 2006-3513	<i>Craponne - Voie Romaine - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0378 -</i>	(p. 30)
N° 2006-3514	<i>Ecully - Aménagement de la zone 30 et des carrefours du centre-ville - Lancement des études et réalisation de la première tranche de travaux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	retiré
N° 2006-3515	<i>Oullins - Liaison piétonne entre l'avenue Jean Jaurès et la place de la Convention - Révision de l'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2006-3516	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Rue Gambetta - Aménagement de 24 places de parking - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2006-3517	<i>Requalification des parcs et zones industriels - Actualisation de la liste des opérations et des autorisations de programme -</i>	(p. 30)
N° 2006-3518	<i>Prolongation du réseau d'échanges européens Beri sur la reconversion des friches industrielles -</i>	(p. 31)
N° 2006-3519	<i>Soutien au développement du challenge Itech - Convention avec l'Institut textile et chimique de Lyon - Subvention -</i>	(p. 31)
N° 2006-3520	<i>Développement des industries du textile - Subvention à l'Espace textile -</i>	(p. 31)
N° 2006-3521	<i>Développement des salons Lyon Mode City et Interfilière - Subvention à la Fédération d'industrie de la maille et de la bonneterie -</i>	(p. 31)

N° 2006-3522	<i>Territoires partenaires - Lyon Vision Mode : soutien à l'association Partenariat metis -</i>	(p. 31)
N° 2006-3523	<i>Lyon 3° - Protocole d'accord avec la société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL) pour le maintien de la pépinière d'entreprises dédiée à la chimie et à la pharmacie dans le bâtiment recherche et développement de Merck santé situé 115, avenue Lacassagne -</i>	(p. 30)
N° 2006-3524	<i>Attribution d'une subvention à l'association France Algérie Rhône-Alpes -</i>	(p. 30)
N° 2006-3525	<i>Convention avec l'Office international des épizooties (OIE) -</i>	(p. 31)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3527	<i>Désignation des représentants de la Communauté urbaine au conseil d'administration du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires -</i>	(p. 7)
N° 2006-3528	<i>Individualisation d'autorisation de programme - Enveloppes globalisées réserves foncières -</i>	(p. 13)
N° 2006-3529	<i>Régie publicitaire du Bulletin officiel de la communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 31)
N° 2006-3530	<i>Exercice 2006 - Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 17)
N° 2006-3531	<i>Approbation d'un protocole transactionnel avec la société BPI -</i>	(p. 31)
N° 2006-3532	<i>Garantie d'emprunt accordée à l'Opac du Grand Lyon - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 31)
N° 2006-3533	<i>Garantie d'emprunt accordée à l'Opac de Villeurbanne de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 31)
N° 2006-3534	<i>Garantie d'emprunt accordée à la société Porte des Alpes habitat - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 31)
N° 2006-3535	<i>Réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 14 - Amortissement des subventions d'équipement - Modalités de vote des subventions de fonctionnement -</i>	(p. 31)
N° 2006-3536	<i>Répartition de crédits de subvention versés à diverses associations -</i>	(p. 31)
N° 2006-3537	<i>Protocole transactionnel Serl-Communauté urbaine avec la société Campenon Bernard régions -</i>	(p. 31)
N° 2006-3562	<i>Déclassement du MIN de Lyon-Perrache - Principes d'indemnisation des professionnels concernés par la perte du périmètre de protection -</i>	(p. 8)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2006-3538	<i>Fonds de solidarité eau - Amélioration de la santé des populations de Gourma-Rharous (Mali - région de Tombouctou) par l'eau potable et l'assainissement -</i>	(p. 32)
N° 2006-3539	<i>Fonds de solidarité et de développement durable eau et collectif Asie Grand Lyon - Soutien à la réhabilitation des systèmes d'eau et d'assainissement d'hôpitaux dans le cadre de la reconstruction post tsunami au Sri Lanka -</i>	(p. 32)
N° 2006-3540	<i>Refonte du système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine (réseau et stations) - Individualisation de l'autorisation de programme - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage -</i>	(p. 32)
N° 2006-3541	<i>Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Autorisation de signer le marché de conception-réalisation -</i>	(p. 32)
N° 2006-3542	<i>Villeurbanne - La Feyssine - Construction d'une station d'épuration - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre - Procédure d'appel d'offres restreint - Composition de la commission composée en jury -</i>	(p. 32)
N° 2006-3543	<i>Fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché à bons de commande -</i>	(p. 32)
N° 2006-3544	<i>Plan de surveillance des dioxines et métaux lourds - Participation de la Communauté urbaine au plan élaboré par Coparly -</i>	(p. 32)
N° 2006-3545	<i>Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Gestion des compteurs individuels des péniches sédentaires et des bateaux croisières - Autorisation de signer une convention avec Véolia eau -</i>	(p. 33)
N° 2006-3546	<i>Convention départementale Solidarité eau à intervenir avec les différents partenaires - Année 2006 -</i>	(p. 33)

N° 2006-3547	<i>Plan local d'éducation au développement durable -</i>	(p. 25)
N° 2006-3548	<i>Opération numéro vert ambroisie - Participation financière -</i>	(p. 23)
N° 2006-3549	<i>Saint Priest - Reconstitution de l'opération Jachères fleuries dans le cadre des jachères de la politique agricole commune (PAC) -</i>	(p. 33)
N° 2006-3550	<i>Réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets et de nettoyage sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 33)
N° 2006-3551	<i>Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : transfert et transport des déchets vers un centre de traitement adapté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 32)
N° 2006-3552	<i>Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : traitement des déchets en centre de stockage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 32)
N° 2006-3553	<i>Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 : traitement des déchets par valorisation énergétique - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 32)
N° 2006-3554	<i>Autorisation de programme 08 - Ecologie urbaine - Réévaluation des opérations individualisées - Opérations n° 0550 et 1185 - Création d'une nouvelle opération -</i>	(p. 32)
N° 2006-3555	<i>Autorisation de signer un avenant au marché public de mise en conformité du dispositif de traitement des fumées du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud (CVTUDU LS) avec l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 -</i>	(p. 24)
N° 2006-3556	<i>Système d'information sur les déchets en Rhône-Alpes - Convention avec l'Ademe et la région Rhône-Alpes -</i>	(p. 32)
N° 2006-3557	<i>Autorisation de programme 08 - Ecologie urbaine - Acquisition d'une presse à balles - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2006-3558	<i>Avenant n° 15 au contrat d'affermage de distribution de l'eau potable avec la SDEI - Intégration de la commune de Charly -</i>	(p. 32)
N° 2006-3559	<i>Emplois - Création, transformation et suppression -</i>	(p. 33)
N° 2006-3560	<i>Autorisation de signer un avenant au marché public de fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules poids-lourds de marque Mercedes Benz du parc de la Communauté urbaine -</i>	(p. 32)
N° 2006-3561	<i>Projet européen Averroes -</i>	(p. 24)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 10 juillet 2006 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 30 juin 2006 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Gerin, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier, Assi, Barge, Barret, Barthélémy, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decriaux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Galliano, Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Jeannot, Julien-Laferrière, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mmes Marquaille, Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes MosnierLai, Nachury, MM. Pacalon, Perret, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Petitjean, MM. Philip, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Uhlich, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Buna (pouvoir à Mme Besnard), Mme Elmalan (pouvoir à M. Roche), MM. Duport (pouvoir à Mme Vullien), Joly (pouvoir à M. Desseigne), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), M. Allais (pouvoir à M. Reppelin), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), MM. Bonnard (pouvoir à M. Perret), Braillard (pouvoir à Mme Mermoud), Chapas (pouvoir à M. Assi), Clamaron (pouvoir à M. Jeannot), Collet (pouvoir à Mme Dubost), Mmes Decieux (pouvoir à Mme d'Anglejan), Desbazeille (pouvoir à Mme Nachury), Gautier (pouvoir à M. Terracher), M. Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Isaac-Sibille (pouvoir à M. Roux de Bezieux), MM. Le Gall (pouvoir à M. Terrot), Marquerol (pouvoir à M. Bouju), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mmes Orcel-Busseneau (pouvoir à Mme Marquaille), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Rendu (pouvoir à M. Communal-Haour), Rousseau (pouvoir à Mme Friehe), Vaté (pouvoir à M. Broliquier).

Absents non excusés : MM. Beauverie, Genin, Mme Guillaume, MM. Laréal, Nardone, Mme Palleja, MM. Sturla, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Touraine (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Muet (pouvoir à Mme Pédrini), Buffet (pouvoir à M. Imbert), Flaconnèche (pouvoir à Mme De Coster), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Perrin), Lelièvre (pouvoir à M. Petit), Longueval (pouvoir à M. Linossier), Mme Pesson (pouvoir à M. Béghain).

**Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président
et mesdames et messieurs les vice-présidents**

N° 2006-3526 - Compte rendu des décisions prises par monsieur le président et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet du rapport 2006-3526. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

**Communication de monsieur le président
relative à la lettre d'observations définitives de la
chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes
concernant l'Aderly**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance la lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de l'Aderly au cours des exercices 2001 à 2004. Cette lettre vous a été transmise avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu la lire.

La conférence des présidents a retenu un certain nombre d'interventions. Le groupe GAEC, vous avez la parole.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, madame Françoise Mermoud, lors de notre séance d'avril 2003, précisait dans son intervention la nécessité d'être particulièrement vigilant sur la transparence des informations fournies et sur la concertation préalable à la définition du programme de cette association, programme qui, d'ailleurs, ne figurait absolument pas dans la délibération de l'époque.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes vient, pour l'année 2004, renforcer un certain nombre de questionnements et de difficultés, visiblement, dans l'activité de l'Aderly. Il semble, d'après les données indiquées dans le rapport, que déjà un certain nombre de mesures aient été prises depuis 2004 mais, monsieur le président, nous souhaiterions, au-delà de l'année 2004, que vous puissiez nous préciser, pour les années qui ont suivi et surtout pour les années à venir, ce que le Grand Lyon, comme membre fondateur, a mis en place ou veut mettre en place pour rectifier et tenir compte des observations de la Chambre régionale des comptes qui semblent, en l'occurrence, très pertinentes, en tout cas pour les questions posées.

Voilà, monsieur le président, ce que je souhaitais indiquer au nom de notre groupe. Puisque nous avons déjà ces questions en 2003 et qu'elles sont confirmées aujourd'hui, on ne peut évidemment pas en rester là après un tel rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole pour deux minutes.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, la Chambre régionale des comptes repose sur un certain nombre de nos décisions et nos vécus, un certain nombre de questions et je crois qu'elle est dans son rôle. Il faut reconnaître qu'en général, les chambres régionales des comptes, à l'inverse du

Canard Enchaîné qui a plutôt tendance à forcer le trait pour être dans la caricature, adoucissent le trait pour ne pas être trop excessives. Or, ce rapport est d'une grande sévérité. Je vais en prendre quelques observations.

Première observation, on note par exemple, page 5, que la Chambre regrette la présentation mixte et hétérogène des comptes qui ne permet pas de connaître le coût de chaque activité. On peut remarquer qu'elle rappelle, dans les pages suivantes, que la compétence appartient à la région Rhône-Alpes et que celle-ci, qui est chef des délégations économiques et chef de file -selon l'expression actuelle-, doit jouer pleinement son rôle et que cette association, certes historique, mérite tout de même d'être recalibrée et on enverra à la conclusion.

Autre observation, elle regrette encore la difficulté d'analyse puisque les résultats sont uniquement présentés au titre de l'année considérée, ce qui ne permet pas de faire des comparaisons -ce qui est tout de même le moindre des comptes-.

La Chambre souligne les échecs de l'Aderly qui se lance parfois dans des études lourdes, de la part de ses implantations d'origine étrangère, qui ne sont pas concrétisées. Une mention particulière doit être faite sur le bureau de New York où il est rappelé que cette représentation, qui existe depuis 1982, a été confiée à une société créée et dirigée par un ancien collaborateur de l'Aderly ; il est assisté de deux chargés de mission. Cette méthode paraît pour le moins curieuse, voire plus ; en tout cas, elle est abondamment soulignée.

Ensuite, la Chambre souligne l'inefficacité du fonctionnement de ce bureau de New York dont les résultats, quand on les lit, sont d'une très grande médiocrité et relatent même que l'Aderly a relevé, par ailleurs, qu'avec des budgets très inférieurs, les agences concurrentes ont enregistré, pour la même période de référence, des résultats beaucoup plus importants. Donc c'est montrer que le fonctionnement est particulièrement coûteux et dans une méthode assez contestable ; on dirait que l'on a créé une structure juste pour enrichir une personne déterminée.

Autre remarque, sur les frais par exemple, quand ils sont analysés de façon plus pointilleuse, sur les coûts de dépenses du département d'implantation publique, on s'aperçoit qu'ils dépendent plus de frais de mission, alors qu'ils ne sont que trois, que ceux qui sont neuf dans un autre département, ce qui fait pratiquement entre trois et quatre fois plus de dépenses par frais de mission.

Lorsque l'on regarde ensuite, sur une analyse très fine -qui certes fait un petit peu sourire mais c'est tout de même significatif des comportements, les factures de téléphone qui approchent les 7 000 € par an pour une personne et qu'évidemment pendant l'été cela ne s'arrête pas -ce qui est pour le moins curieux parce que je pense que cette personne est tout de même partie en vacances-, comme le souligne à juste titre la Chambre régionale des comptes, on est là dans la description de comportements qui ne sont pas loin de l'abus de confiance dans le cadre des associations de 1901.

Enfin, j'en arrive à la conclusion qui est à la fois celle de la Chambre et celle que nous pourrions avoir, qui est assez pertinente : en raison de l'extension récente de son champ d'activités, la Mipra exerce désormais des compétences identiques à celles de l'Aderly et d'Erai. Dans ces conditions, on peut se demander si le nouveau positionnement était nécessaire compte tenu du nombre des organismes qui interviennent déjà dans ce domaine ; une analyse qui a été partagée par le président de la CRCI lors de la réunion du comité de suivi de

la Mipra, le 23 mars 2005, lorsqu'il a indiqué que la présence de plus de cent organismes de prospection et de promotion en Rhône-Alpes nuit à l'efficacité du développement économique de la région.

Je crois que cette conclusion est intéressante. Il faut aller vers la simplification et, si vous me permettez une dernière comparaison, certes, les enjeux économiques et l'implantation d'entreprises sont importants mais ce n'est pas dans la stratégie de la mouche qui sous le verre s'agite, s'agite pour trouver une sortie qu'elle trouve nécessairement la sortie. Je crois qu'il y a un moment où il ne faut pas confondre agitation et efficacité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UPC.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président et mes chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de l'Aderly, du fait de sa relative sévérité, ne peut manquer de susciter des interrogations quant à la pertinence de notre organisation territoriale, d'une part, et quant à l'efficacité de certaines des actions financées par le Grand Lyon, d'autre part.

S'agissant du premier point, celui de l'organisation des pouvoirs locaux, on voit bien que l'Aderly, faute de pouvoir s'appuyer sur une structure politique de dimension métropolitaine, est prise en tenaille entre la Communauté urbaine, le Département et la Région. Le caractère hybride et conflictuel de cette situation est aggravé par le fait que la Région, depuis la loi du 13 août 2004, est théoriquement chargée de coordonner sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements. S'y ajoute, pour faire bonne mesure, l'existence d'Erai dont la création, il y a près de vingt ans, a été justifiée par une volonté de réunir tous les intervenants agissant dans les relations économiques internationales afin de favoriser la mise en œuvre d'une politique cohérente.

Concernant le second point, c'est-à-dire l'efficacité des actions initiées, conduites et financées par le Grand Lyon, le rapport de la Chambre régionale des comptes devrait nous inciter à mesurer plus systématiquement et plus précisément le rapport coût/efficacité de nos interventions. Dans cette perspective, je renouvelle ma proposition, monsieur le président, de créer, au sein de notre assemblée, un comité de suivi et d'évaluation de l'exécution des politiques communautaires.

Pour l'heure, en attendant une improbable réforme de notre organisation territoriale et une aléatoire prise de conscience de la nécessité de l'évaluation du contrôle, je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir faire part à notre assemblée des suites concrètes que vous comptez donner aux observations contenues dans le présent rapport de la Chambre régionale des comptes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Muet.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, j'ai écouté avec attention les interventions des trois représentants qui se sont exprimés. Je pense que ce rapport de la Chambre régionale des comptes rejoint dans de nombreux points des critiques que nous avons faites, nous, le Grand Lyon, en interne depuis longtemps à l'Aderly quant à la fonction de chacun de ses départements, quant à l'absence de comptabilité analytique et aussi sur le fait qu'il était parfois difficile de mesurer l'efficacité de l'intervention de l'Aderly.

Monsieur Barthélémy vient de dire que nous devrions avoir une institution qui mesure la relation coût/efficacité de nos politiques. En ce qui concerne l'Aderly, nous avons lancé au début de

l'année 2005 une évaluation de l'efficacité de l'action de l'Aderly. Nous avons fait appel à un cabinet pour avoir une évaluation externe et, sur de nombreux points, l'analyse de ce cabinet qui a été présentée en commission économique en décembre 2005 rejoint des critiques qui sont faites par la Chambre régionale des comptes. Nous avons tenu compte de cette analyse puisque nous avons contribué à réorienter l'action de l'Aderly en la recentrant sur son coeur de métier.

Je voudrais faire quelques remarques sur les critiques de la Chambre régionale des comptes parce qu'elles rejoignent des réorientations qui ont déjà été faites ou que nous envisageons de faire.

Tout d'abord, en ce qui concerne les relations avec l'Erai, nous disons depuis longtemps qu'il faut savoir utiliser la complémentarité entre l'Erai et l'Aderly. Certes, l'Aderly existe depuis très longtemps, c'est une des premières agences de développement économique qui a été créée, mais, dès lors qu'il y a effectivement à la Région une capacité d'intervention dans le même domaine, il faut agir pour maintenir cette complémentarité et l'exploiter.

Il y a un point sur lequel on ne partage pas complètement l'avis de la Chambre régionale des comptes, c'est l'idée que ce serait à l'Erai seule d'avoir des relations avec l'AFI. Nous pensons que l'Aderly, parce qu'elle concerne une grande métropole, la deuxième grande agglomération de France, doit aussi avoir des relations directes avec l'AFI ; nous ne sommes pas dans la même situation que d'autres agences de développement économique liées à des agglomérations.

La critique concernant la direction des implantations publiques, nous l'avons en quelque sorte intégrée depuis longtemps puisque, en 2004, nous avons demandé la suppression de ce département en considérant qu'il appartenait au Grand Lyon d'intervenir pour les implantations publiques et non pas à l'Aderly, d'autant que l'Aderly avait élargi le champ à tout l'ensemble du sud-est et que, par conséquent, pour nous, Grand Lyon, on n'avait pas une visibilité très concrète de l'action qui était conduite dans ce domaine. Par conséquent, nous avons en quelque sorte anticipé depuis deux ans -c'est d'ailleurs signalé dans le rapport- les critiques qui sont émises par la Chambre régionale des comptes.

Je pense que nous devons recentrer l'action de l'Aderly sur deux points : l'implantation et, dans la convention que nous avons passée et que nous avons examinée dans notre Conseil, au début de cette année je crois, nous avons insisté sur le fait d'avoir des objectifs chiffrés pour l'évaluation de l'efficacité de l'implantation, notamment en provenance de l'étranger, puisque -comme cela l'a été souligné par la Chambre régionale des comptes- les deux implantations à New York et Tokyo n'étaient pas d'une grande efficacité car, en fait, elles avaient dirigé assez peu d'entreprises à s'implanter dans notre région.

Nous pensons que l'activité "accueil et mobilité des familles", qui est une originalité de l'Aderly, doit être maintenue parce qu'il est important d'accompagner effectivement l'implantation d'entreprises étrangères par une politique d'accueil mais elle doit être menée là aussi avec efficacité et surtout mesurée.

Donc je dirai que, d'une certaine façon, ce rapport de la Chambre régionale des comptes ne fait que conforter des analyses que nous faisons depuis trois ans, des dispositions que nous avons déjà prises et, en tout cas, que nous prenons dans les orientations que nous envisageons, avec nos partenaires, de donner à l'Aderly.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Muet. Je veux juste ajouter quelques mots pour dire qu'effectivement, nous partageons les grandes lignes de la lettre d'observations de la Chambre régionale des comptes, que nous avons, au cours de ces dernières années, commencé à faire évoluer l'Aderly, que quelquefois les prises de position que nous avons eues ont été critiquées. Je pense par exemple à la direction des implantations publiques où, lorsque nous avons demandé la suppression en disant qu'aujourd'hui tout se marchandait et donc que l'on pouvait avoir -nous en aurons un exemple peut-être tout à l'heure- à peu près ce que l'on voulait à condition d'y mettre un certain prix vis-à-vis de l'Etat ; nous avons été très critiqués en disant que nous abandonnions les grands objectifs d'implantation d'entreprises publiques ou d'institutions publiques dans notre agglomération. Je crois que la lettre de la Chambre régionale des comptes confirme que nous avons alors raison. Je crois que chacun devrait l'observer avec extrêmement d'attention dans toutes nos institutions. Merci beaucoup.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2006-3527 - finances et institutions - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au conseil d'administration du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous passons maintenant au premier rapport qui nous est présenté par monsieur Terracher et qui concerne la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au conseil d'administration du Crous.

M. TERRACHER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Dans ce cas, je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. TERRACHER.

Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (dossier n° 2006-3527)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de nos représentants. Nous devons désigner deux représentants : un titulaire et un suppléant. J'ai reçu les listes de candidatures suivantes :

- pour le poste de titulaire : monsieur Laréal et monsieur Gigot,
- pour le poste de suppléant : monsieur Lambert.

Vous avez sur vos tables des bulletins de vote de deux couleurs : blanc pour les titulaires et bleu pour le suppléant. Nous voterons en un seul passage d'urne.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2006-3562 - finances et institutions - Déclassement du MIN de Lyon Perrache - Principes d'indemnisation des professionnels concernés par la perte du périmètre de protection - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, en attendant que le vote soit effectué, nous allons passer maintenant à monsieur Laurent qui va nous parler du déclassement du MIN.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Le dossier que je vous présente ce soir a débuté il y a maintenant quinze ans, en décembre 1991, et a traversé contre vents et marées trois mandats. Il est donc grand temps d'accoster.

Lorsque notre assemblée avait décidé, en mars 2003, en toute connaissance de cause, d'engager auprès de l'Etat une procédure d'abrogation du classement du Marché d'intérêt national, nous étions tous conscients que cela nous obligeait à entamer, avec les représentants des grossistes, une longue négociation sur l'octroi d'indemnisations, tant auprès de ceux qui allaient se transférer sur le nouveau site de Corbas que de ceux qui ont décidé d'arrêter leur activité. Cela est chose faite : après un peu plus de trois ans de pourparlers intenses qui n'ont pas avancé d'un pas jusqu'en janvier 2005, date à laquelle nous avons changé d'interlocuteurs, nous avons réussi à nous mettre d'accord sur le protocole que vous avez sous les yeux. Il n'y a pas de perdant, il n'y a pas de gagnant, chacun a fait des concessions, c'est le propre de tout contrat réussi.

Certes, la somme déboursée par le Grand Lyon est très importante - ces 12,4 M€ représentent presque l'équivalent d'une DSC annuelle - mais l'opération globale qui comprend la vente future des terrains de Perrache, l'achat, les aménagements et la vente des terrains de Corbas nous laissera en final un solde positif que l'on peut situer au minimum à 80 M€. Les ressources que nous devons trouver sur nos charges de fonctionnement ne sont donc pas négligeables. Elles seront atténuées par le fait que nous verserons 50 % de la somme en 2007 après la signature du protocole transactionnel, une fois le déclassement officiel acquis, et 50 % début 2008, lors du déménagement.

Pour clore ce point financier, je me permets de vous rappeler que le transfert du MIN à Corbas, sans toucher au périmètre de protection, donc sans déclassement, nous aurait coûté la coquette somme de 120 M€, soit le montant minimum que nous pensons tirer de la vente en SHON des 16,5 hectares des terrains de Perrache.

Cet accord sur ce dossier important pour le Grand Lyon n'a pu être obtenu qu'avec l'aide de l'ensemble des parties prenantes. Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais, en votre nom, remercier :

- les négociateurs permanents, messieurs Alexis Perret et Jean-Pierre Bué ; le trio que nous avons formé ensemble ne s'est jamais départi de l'obligation de réussir dans un climat d'entente et de complémentarité parfait ;

- mes collègues de la commission d'indemnisation qui ont fort bien compris l'enjeu des discussions et qui, au final, ont émis un avis favorable à cette proposition ;

- le service de la préfecture chargé de ce dossier pour qui le déclassement d'un MIN est une première en France et qui nous a guidés dans les dédales tortueux des décrets ;

- le président de la Chambre de commerce qui a su, au bon moment, motiver les grossistes désirant partir à Corbas et suggérer une nouvelle composition de la commission négociant avec nous ;

- nos interlocuteurs grossistes eux-mêmes, et en particulier leur président, pour le climat de confiance qui a régné dans nos entrevues ; même si nos discussions ont été très rudes, jamais aucun écart de langage, jamais un mot plus haut qu'un autre ;

- le président de la Sogely, son directeur et l'ensemble de son personnel ; nous avons conscience que de travailler sans savoir de quoi sera fait le lendemain n'est pas chose motivante ;

- la société PRD qui a patienté et attendu, plus qu'il n'était prévu par nos accords, que la situation se dénoue,

- enfin, vous, monsieur le président, que nous avons accompagné à Paris lors de votre entrevue auprès d'un des quatre ministres de tutelle.

Maintenant, tournons nous vers l'avenir ! Avec le transfert à Corbas des grossistes fruits et légumes qui désirent donner un souffle nouveau à leurs entreprises, avec la venue annoncée d'autres professions telles que les horticulteurs, les produits frais et traiteurs, les agriculteurs eux-mêmes avec les projets manifestés d'installation de grands groupes de distribution sur ce site, la création d'un nouveau pôle agroalimentaire sur le territoire du Grand Lyon est vraiment devenu tangible. Nous aurons sans doute très vite besoin de nous agrandir sur les hectares qui demeurent en réserve. Nous aurons ainsi répondu à l'un des principaux objectifs qui figure en préambule de notre plan de mandat.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, si nous avons pris acte du choix de renoncement au statut de marché d'intérêt national pour remplacer la gestion de cette activité par une structure privée et libérer les obligations qui y étaient attachées, nous avons fait part de nos interrogations et d'une certaine réserve à cette occasion.

Le marché d'intérêt national conserve des fonctions économiques importantes, en particulier pour la promotion des producteurs locaux et la transparence des circuits de distribution. Nous n'avons pas d'observation sur le principe de la reprise des investissements non amortis et des droits de première accession décrits dans ce projet de délibération. Nous nous interrogeons cependant sur les modalités retenues pour le calcul du PDA et des pertes d'exploitation. Ces dernières auraient pu faire l'objet d'une autre approche. L'évaluation proposée pour l'ensemble nous semble très généreuse. J'aurais apprécié d'avoir pu disposer d'informations plus détaillées sur ce sujet.

Le groupe GAEC souhaite donc être associé à l'analyse de ce dossier. Sur cette réserve, le groupe GAEC émet néanmoins un avis favorable à ce projet de délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, quand nous avons délibéré en 2003, le 3 mars, votre rapport indiquait : "Le marché de gros de Lyon Perrache s'avère désormais inadapté aux besoins des entreprises, ne permet plus aux professionnels d'exercer leur métier dans des conditions satisfaisantes". On a ajouté dans le même rapport : "Elle a affirmé ensuite un engagement financier limité et maîtrisé de la Communauté urbaine" et on a ajouté : "Pour leur part, les professionnels, en dépit des critiques qu'ils formulent à l'encontre de la réglementation qui sera applicable,... réfutent toute autre solution qu'un marché sous statut de MIN".

Voilà les éléments qui étaient donnés : finances maîtrisées et, globalement, le MIN d'aujourd'hui étant caduque, les professionnels sont demandeurs d'un MIN plus moderne. Les chiffres qui étaient donnés contrairement à l'information donnée par le rapporteur prévoyaient un certain nombre de dépenses : 5 M€ pour l'acquisition de terrains, 15,8 pour le terrassement et 12,3 d'infrastructures et on a voté 33,1 M€.

Aujourd'hui, alors que rien n'était annoncé dans ce rapport, on nous annonce 12,4 M€ soit une augmentation de 37,46 %, ce qui est un élément important, voire énorme et qui peut-être nous aurait fait prendre une autre décision. Dépenser autant d'argent d'un côté pour construire et dépenser autant d'argent pour indemniser, pensant qu'en faisant un MIN neuf, ils auraient pu être contents, cela paraît un petit peu curieux.

Il s'agit donc de réfléchir sur les éléments chiffrés qui ont été donnés.

Premier élément, pour calculer l'indemnisation, on part d'un chiffre fictif de 1992 et on ne cherche pas à savoir quel était le chiffre réel, c'est pour le moins curieux, ce chiffre réel existe, il est dans les archives. Par ailleurs et c'était important, il doit apparaître dans la comptabilité des professionnels sous une forme ou sous une autre. En tout cas, il était important de savoir si, en droit, il avait été amorti sur le plan fiscal ou non car le régime juridique était différent, donc s'il était ancien et amorti, évidemment, les choses sont différentes.

La deuxième observation sur cet élément fictif c'est que l'on aboutit à des indemnisations considérables. On peut donner les éléments chiffrés : il y a à peu près une cinquantaine de personnes pour répartir 12,4 M€, cela représente environ 250 à 260 M€. Ce système qui est mis en place fonctionne relativement comme un jackpot !

Quelle est la méthode souhaitée ? Là aussi j'ai découvert en faisant quelques recherches un arrêté communautaire qui détermine une commission. Il aurait été souhaitable que cette commission fasse l'objet d'une décision collective. Or, cette commission, je ne sais pas si elle s'est réunie mais il est impossible d'en avoir un rapport. Mais l'existence même de cette commission disparaît dans votre rapport de 2006, ce qui est pour le moins curieux.

J'ai toutefois obtenu et j'en remercie les services de me l'avoir communiqué un rapport d'un cabinet d'audit Ernst et Young mais, malheureusement, je n'ai pas eu les pages sur les méthodes de calcul et les fondements juridiques, je n'ai que les résultats : eux-mêmes ont des hésitations, ils font la différence entre les entreprises transférables et les non transférables, ils font des estimations, ce qui a abouti à donner entre 43 M€ et 1 M€ pour une entreprise, ce qui est assez considérable. Mais surtout ils proposent deux scénarii et on aurait souhaité comprendre pourquoi, dans ces deux scénarii, on n'a pas retenu un par rapport à l'autre ou inversement ; mais toutefois il y avait un scénario à

9,237 M€ et un autre à 5,757 M€. Nous, on retient le montant de 12,4 M€. Comment passe-t-on de ces scénarii qui auraient pu faire l'objet de débats juridiques, techniques, politiques à un chiffre donné et dont je ne sais pas d'où il vient ?

Troisième observation sur ce dossier, avant de l'élargir, la situation de droit est assez complexe, on ne va pas se le cacher. Ont-ils droit ou non à une indemnisation ? Dans le mode de calcul entre ceux que l'on transfère, qui bénéficient encore d'un grand investissement public et ceux qui arrêtent leur exploitation parce qu'ils n'en bénéficient pas, ces conditions juridiques auraient dû faire l'objet d'une analyse, d'une présentation compte tenu de la complexité. Il est difficile de répondre s'il fallait indemniser compte tenu du peu d'éléments.

Mais un problème est posé qu'il faut élargir. C'est le système un peu fictif dans lequel on vit au départ et qui n'est pas le même quand on le vit à l'arrivée. Au départ, on tient toujours le discours : "Le domaine public est inaliénable, l'accession à une autorisation administrative est gratuite" ; et il y a de nombreux exemples, je peux en citer un qui est bien connu de tous, celui des taxis : on a donné gratuitement des autorisations de taxis et elles sont transférables sur le marché économique et cela représente 100 à 150 000 €, c'est-à-dire que l'on donne purement fictivement des autorisations gratuites qui font des jackpots. Il y a d'autres autorisations administratives en matière d'urbanisme commercial. On sait très bien que lorsqu'on l'a obtenue, cela vaut très cher, cependant, cela se donne gratuitement.

Il y a un moment où il faudrait élargir le débat, se poser la question globalement politique sur le devenir de cette fiction intellectuelle que les autorisations administratives sont gratuites puisqu'à l'arrivée, lorsqu'on les arrête, cela coûte très cher aux collectivités et que surtout, sur le marché libre du marché économique, cela se vend très cher !

Ce débat politique qu'il faudrait débattre pour l'élargir est aujourd'hui totalement posé par le droit européen. Sous l'égide du droit européen, quelle est la pensée dominante ? Il y a un certain nombre d'articles de doctrine que je pourrai vous transmettre si cela vous intéresse qui vont dans ce sens, c'est de dire que, d'une part, les autorisations administratives qui ont une valeur économique doivent être vendues et, d'autre part, que cela doit être mis en concurrence parce qu'il faut arrêter le système qui consiste à désigner un certain nombre de gens bien introduits, à leur donner gratuitement des autorisations administratives et de se retrouver quelques années plus tard avec : "Ils ont fait tourner, c'est mieux que le loto, c'est mieux que d'aller au casino de la Cité internationale, c'est vraiment le jackpot assuré."

Et je crois que ce système aujourd'hui a tellement été décrié dans un certain nombre d'affaires qu'il est temps j'allais dire de "siffler la récré", de poser les bonnes questions. Nous sommes aujourd'hui dans le débat encore pas tout à fait terminé du droit du domaine public dont l'ordonnance est passée. Elle devra être confirmée par l'Assemblée nationale. C'est le moment aujourd'hui de poser les vraies questions car on voit que cette gestion un petit peu cafouilleuse de ce dossier aboutit à découvrir 12 M€ d'imprévus, 12 M€ dont la justification est loin d'être évidente.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. Je sens que je vais vous donner un dossier à négocier un de ces jours ! Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, comme le rapporteur l'a indiqué précédemment, après plusieurs années

d'attente, nous venons de vivre, en quelques mois, donc ces deux derniers mois, des étapes importantes dans le processus de transfert du marché de gros de Perrache à Corbas.

Au terme d'une année de négociations, un nombre représentatif de grossistes du MIN serait prêt à accepter le dernier schéma d'indemnisation proposé par le Grand Lyon. De manière concomitante, un certain nombre d'entre eux ont signé un premier engagement avec le constructeur PRD. Par ailleurs, récemment, le Conseil régional a délibéré en faveur d'une demande de déclassement du MIN ; il revient maintenant à l'Etat de prendre une décision et, s'il accepte le principe du déclassement, d'en fixer les modalités et notamment sa date d'application.

Pour autant, un certain nombre de points d'interrogation demeurent et appellent quelques réflexions. Je tiens à préciser que le groupe Communiste, tant ici en 2003, qu'au Conseil régional, n'a pas approuvé la perte de statut MIN et du déclassement du MIN tel qu'il a été proposé dans les instances délibératives.

Au Grand Lyon tout d'abord, par rapport à la question des indemnités, je pense malgré tout que son principe n'est pas à remettre en cause. Il semble légitime de prévoir l'indemnisation des entreprises du site de Perrache puisque le Grand Lyon est à l'origine de la décision du transfert. Mais on peut cependant vivement regretter que le montant des indemnités soit alourdi par la décision de ne pas conserver le statut MIN. En effet, je rappelle que, sans cette décision du Grand Lyon, le Grand Lyon n'aurait pas à indemniser les grossistes de la perte du DPS (droit de présenter un successeur). Or, ce seul volet représente plus de la moitié de l'indemnisation qui sera proposée. Ce surcoût pour la collectivité aurait pu être évité mais on me répondra très certainement que ce débat n'est plus d'actualité.

Je voudrais ensuite attirer votre attention sur l'impact économique de ce qui est en train de se passer. Certes, une douzaine de grossistes s'est engagée auprès du constructeur PRD, sur un marché privé, pour une réservation de 22 000 mètres carrés de bâtiments. C'est un premier pas mais on ne peut en rester là, cela représente à peine les 50 % du site de Perrache. En effet, d'un point de vue macroéconomique, une ville comme Lyon ne peut se satisfaire d'un tel projet par rapport aux autres agglomérations de province dotées d'un MIN (Bordeaux, Lille, Nice, etc.) et eu égard à son extraordinaire situation géographique. Notre collectivité doit faire mieux et disposer d'un outil capable de rivaliser au moins sur le plan national, si ce n'est européen.

De plus, au niveau des entreprises elles-mêmes, la sérénité n'est pas de mise. Celles qui se déplacent vont devoir faire face à une hausse très importante de leur coût immobilier qui va quasiment tripler. Ceci est tout à fait explicable puisqu'elles partent sur un site privé avec des constructions neuves. Mais, à mon sens, on passe sous silence la question des frais de fonctionnement qui seront difficilement supportables si le site n'atteint pas une taille critique. La pérennité des entreprises est donc loin d'être garantie et je ne parle pas de celles qui ne peuvent pas déménager, dont le destin est ainsi scellé. On peut donc mesurer aujourd'hui l'impact que cela va représenter sur les 700 emplois du site de Perrache ; et combien d'emplois concernés sur le futur site ? Pour l'instant, beaucoup d'incertitudes demeurent.

J'en viens ensuite à la question de la société de gestion Sogely et son effectif de 28 personnes. Je rappelais il y a quelques mois l'efficacité du système de gestion par une SEM permettant notamment d'associer les grossistes et les producteurs

à la gestion du site. Le déclassement du MIN entraînera malheureusement de facto la liquidation de la Sogely.

Face aux incertitudes qui pèsent sur le mode de gestion du futur site, j'ai préféré ne pas entretenir de faux espoirs auprès du personnel et des collaborateurs de la Sogely et je les ai informés en temps réel de ce qui se dessinait. Dans un tel contexte, jouer la transparence et informer ne suffit pas, encore faut-il être force de proposition et montrer que l'on prépare l'avenir. J'ai donc décidé, en tant que président de la Sogely, avec l'appui de mon conseil d'administration dont j'apprécie le soutien, de mettre en œuvre dès cette année un programme destiné à aider le personnel à se repositionner dans la perspective de rechercher un autre emploi d'ici 2008 avec l'aide de l'organisme gérant notre taxe de formation professionnelle, l'Agefos PME.

Nous avons donc élaboré un cahier des charges destiné à préciser nos besoins et nos attentes. Celui-ci a été envoyé à plusieurs prestataires spécialisés dans ce type de démarches. Après analyse des offres, un cabinet a été retenu. Je précise que ce travail a été effectué en y associant les délégués du personnel qui reconnaissent l'utilité de la démarche et l'apprécient. C'est en quelque sorte les bases de ce qui pourrait préfigurer une sécurité emploi-formation.

A la rentrée de septembre, le travail commencera avec une première phase d'entretiens et de détermination des besoins du personnel pour chaque collaborateur. Ensuite, un programme individualisé sera proposé à chacun et les actions d'enseignement, formation ou réadaptation seront ensuite engagées. Tous les moyens seront donc mis en œuvre pour aider les personnels à appréhender cette phase délicate et préparer leur avenir professionnel. Nul doute que l'appui du Grand Lyon ne sera pas à négliger !

J'ajouterai pour finir que j'ai le souci, en tant que président du MIN existant, que le site de Perrache soit géré de manière efficace jusqu'à sa fermeture. L'action d'envergure que nous allons engager vis-à-vis du personnel, vis-à-vis des grossistes et des producteurs me semble nécessaire pour atteindre ainsi ces objectifs.

Monsieur le président, chers collègues, notre groupe, avec toutes les propositions constructives que je fais, apportera son soutien à cette délibération, sachant qu'une tâche ardue nous attend. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP, vous avez la parole.

M. PHILIP : Monsieur le président, chers collègues, qu'il faille déplacer l'actuel MIN sur le site de Corbas pour permettre l'utilisation de cette vaste emprise au profit du projet Confluence, nul n'en disconvient et ceci ne souffre pas, je pense, débat.

Mais, au-delà de ce principe que nous approuvons, en termes de potentiels urbanistique et patrimonial, au-delà de la nécessaire indemnisation des professionnels concernés objet de notre délibération, notre groupe aurait aimé, monsieur le président, que vous nous précisiez et que vous justifiiez davantage ce qui va être fait à Corbas ; ou plus exactement pourquoi avoir retenu la structure juridique qui nécessite l'indemnisation que vous nous demandez de voter ?

Quelques questions, je crois, peuvent encore aujourd'hui être soulevées :

- oui, disais-je, au déménagement mais fallait-il pour autant renoncer au statut de MIN ?

- fallait-il, à cause du changement de la structure juridique porteuse du marché de gros demain, exposer les plus modestes des horticulteurs et des grossistes à des risques certains, conduire quelquesuns, on le sait, à abandonner purement et simplement leur activité ?

- a-t-on bien mesuré l'impact qu'avait ce deuxième marché d'intérêt national en France sur la ceinture horticole et maraîchère de Lyon, sur le commerce de proximité, sur la restauration ? Avons-nous réellement mesuré l'impact du changement décidé ? Nous n'avons pas pu avoir ou savoir si une étude d'impact sur le tissu économique, sur l'activité maraîchère et horticole avait été menée et nous aurions aimé avoir certaines réponses sur ce point.

Nous pensons que s'il était nécessaire de déménager le MIN de Perrache vers Corbas ceci avait été acté ensemble sous le précédent mandat, le statut de MIN présentait et présente toujours des avantages. Vous avez décidé dès 2002 de sacrifier si je peux parler ainsi ce statut parce que vous êtes d'abord intéressé à la libération de l'emprise de Perrache et, pour mener à bien celle-ci de manière rapide, vous avez privilégié le montage qui est aujourd'hui acté sur Corbas à partir de terrains communautaires cédés. Vous avez donc engagé la procédure de déclassement du MIN on y a fait allusion mais à un moment où la législation en vigueur ne le permettait pas et vous le saviez puisque, dès ce moment, il avait été décidé la création d'une plateforme agroalimentaire privée dont l'aménagement cela a été dit aussi a été confié à un développeur (PRD). Donc, dès ce moment, nous avons sacrifié en toute connaissance de cause le statut de MIN.

On a fait allusion aux discussions difficiles, aux négociations difficiles avec les professionnels ; il y a eu alors bien des difficultés avec eux, ils sont venus nous voir pendant cette période et si vous le permettez, d'une certaine manière, l'horizon s'est dégagé : le Gouvernement que vous critiquez tant a décidé de réformer et de moderniser le statut des MIN et vous avez alors utilisé cette occasion. Vous vous êtes abrité derrière ces dispositions législatives et réglementaires à venir pour nous dire qu'il fallait geler le processus, donc pour ne pas assumer réellement les choix faits. Vous avez alors manifesté votre impatience, votre exaspération devant la lenteur supposée du processus d'élaboration des textes. Mais nous avons nous-mêmes provoqué une situation ; elle était devenue de la seule responsabilité du Gouvernement, son issue ne dépendait que de lui. Vous vous êtes posé dans un rôle que vous aimez, celui de victime de la décentralisation.

Pendant cette période, le ministre compétent de l'époque, monsieur Jacob, a organisé un certain nombre de rencontres avec les professionnels, en particulier Lyonnais, et le dispositif qui a été finalement adopté ouvrait pour Lyon, mais pour l'ensemble des MIN de France bien sûr, la possibilité de conserver le statut de MIN tout en évoluant.

En premier lieu, je crois bon de rappeler qu'avant la réforme opérée par ordonnance par le Gouvernement le 25 mars 2004, il ne pouvait y avoir de MIN que sur le domaine public. Ce n'est plus le cas : deux articles du décret du 19 décembre 2005 découlent de ce qui précède et traitent des dispositions particulières à la situation des MIN assis sur le domaine privé des collectivités territoriales ou sur des immeubles appartenant à des personnes privées. Pour être précis, en m'excusant d'être un peu technique, ces articles disposent :

- qu'au-delà de l'habilitation normale du gestionnaire par le propriétaire de conclure des baux avec les opérateurs du

marché, il faut écarter toute possibilité de location-gérance ou de sous-location aux preneurs de ces baux afin de garantir au gestionnaire la maîtrise des implantations conformes à la vocation du marché ;

- que le gestionnaire doit être soit propriétaire, soit locataire des terrains d'assise dont les propriétaires peuvent, dans cette dernière hypothèse, être divers . Cette solution est nécessaire afin d'assurer la continuité du service public.

Ces contraintes, qui sont en réalité des garanties, n'ont rien d'insurmontable. Il est peut-être paradoxal que ce soit notre groupe mais nous y croyons qui vous rappelle la notion de service public alors que vous nous proposez une solution qui l'oublie.

Pour rendre les choses encore plus claires, l'article 29 précise que, sauf modification substantielle de la délégation de service public, il n'est pas nécessaire de désigner à nouveau les gestionnaires actuels des marchés existants à l'intérieur du périmètre de référence. Il n'y avait donc rien à faire à Lyon, il n'y avait pas besoin de procédure de déclassement ni de reclassement, déclassement de Perrache, reclassement en MIN à Corbas.

Le Gouvernement, si vous l'aviez voulu, apportait donc sur un plateau le moyen de conserver le statut de MIN à Corbas. Au Gouvernement c'est son rôle de définir le cadre je viens de le préciser et il est simple dans sa mise en œuvre, à nous de développer des solutions économiquement viables et performantes. Ceci est de la responsabilité de la collectivité donc de votre responsabilité.

Dans la délibération, vous notez -je cite "une indéniable avancée par rapport aux textes obsolètes antérieurs" et vous déclarez je cite toujours "le manque d'attractivité économique de telles contraintes réglementaires simples". Mais pourquoi ? Parce que nous sommes partis, à une époque où la réforme n'avait pas encore été entamée, sur un montage qui, en toute connaissance de cause, conduisait nécessairement à la disparition du statut de MIN. Vous ne vouliez pas ou vous ne pouviez plus revenir sur le montage conduit avec PRD. C'est votre choix et nous pouvons le comprendre. Nous notons cependant qu'il y a, de ce fait, cette perte du label MIN pour notre agglomération d'autres l'ont dit avant moi tout à l'heure. Ce n'est pas le choix fait par les autres grandes agglomérations françaises et je ne suis pas sûr que cela, à moyen terme, soit favorable aux intérêts économiques.

Abandonner le statut, cela veut dire que Corbas sera peu à peu exclusivement une plateforme logistique...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Philip, cela fait une demi-heure que vous parlez !

M. PHILIP : Monsieur le président, ou on peut apporter une contradiction ou l'on ne peut pas ! Je vous remercie.

Je disais que Corbas deviendra une plateforme logistique dans le domaine agroalimentaire et plus un marché de gros. Les petits producteurs, quoi qu'on en dise, à terme, ne pourront pas vivre à Corbas. Cela aura des conséquences sur l'agglomération lyonnaise.

Voilà pourquoi notre groupe votera contre cette délibération, non pas pour refuser le déménagement, non pas pour refuser une indemnisation due et justifiée -même si monsieur Tête vous a posé des questions précises qu'el'on peut partager- mais pour protester contre l'abandon du statut. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'UMP).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. LINOSSIER : Chers collègues, nous avons été contraints d'abandonner le statut MIN qui supprime le périmètre de référence dont bénéficiaient les grossistes mais cela ne doit pas nous faire oublier que la collectivité se doit de soutenir les producteurs des produits maraîchers situés dans les zones périurbaines de notre agglomération. C'est d'ailleurs un des objectifs du futur SCOT de l'agglomération qui est en cours d'élaboration : maintenir l'activité agricole autour des zones urbanisées en limitant l'étalement urbain et en stoppant le mitage du territoire. Ce n'est pas seulement dans le but de maintenir un espace naturel et une trame verte autour de nos villes, c'est aussi parce que l'activité agricole de proximité, cela va dans le sens du développement durable. Cela est particulièrement vrai pour l'activité maraîchère qui doit conserver une place importante dans l'approvisionnement de l'agglomération.

Nous devons donc agir pour éviter la pression foncière sur les terres agricoles -c'est ce que préconisera le SCOT- mais nous devons aussi veiller pour que le carreau des producteurs se retrouve, dans le nouveau site de Corbas, dans des conditions financières acceptables pour les petits producteurs. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Laurent.

M. le vice-président LAURENT : Merci à tous de vos interventions.

D'abord des réponses rapides pour monsieur Linossier. Les petits producteurs vont venir dans le cadre d'une structure de la Chambre d'agriculture, c'est prévu. Le gros problème que nous avons avec les producteurs, c'est que beaucoup ne viennent que pendant une période de l'année, c'est-à-dire trois semaines à un mois ; par exemple, ceux qui sont dans les Monts du Lyonnais pour les fruits rouges ne viennent pas pendant une très longue période.

Je rejoins également Willy Plazzi au niveau du personnel. Il y a un gros effort à faire au niveau du conseil d'administration de la Sogely. On s'y est engagé moralement, je crois que c'est très important pour cela.

Je voudrais répondre un petit peu en même temps à monsieur Tête et à monsieur Philip. La plupart des questions que vous avez posées tous les deux nous les avons évoquées dans deux lieux : dans la commission d'indemnisation où vous aviez des représentants ; on a fait plusieurs réunions de cette commission d'indemnisation et vos représentants étaient là pour les uns et les autres et on en a parlé dans les commissions.

Je rappelle tout de même qu'il y a des structures qui sont en place qui sont les commissions. La semaine dernière, au même moment où la secrétaire de monsieur Tête me posait des questions depuis la mairie de Lyon, j'étais en commission. Trois des questions que vous avez posées ont été évoquées en commission. C'est tout de même assez surprenant ! La commission est faite pour expliquer les dossiers. Je vous aurais expliqué que, des chiffres que vous avez donnés, monsieur Tête, il faut extraire la vente du terrain de PRD au niveau de Corbas et on est d'accord sur les chiffres tous les deux ! C'est une recette, je vous parle de solde. C'est tout de même un peu choquant ! Il y a des structures qui existent, dans certaines de ces structures, il y a vos représentants, on travaille depuis longtemps dessus et, ce soir, on dirait que l'on n'a jamais évoqué ces problèmes-là ! Je suis très surpris !

Je vais finir par une réponse qui ne vient pas du Grand Lyon mais du préfet. Le préfet a porté ce dossier devant les deux ministères de tutelle avec un avis très favorable et voilà ce que le préfet demande au niveau du ministère : "Le MIN de Lyon

Perrache fonctionne dans des conditions qui ne permettent plus de contribuer à ses missions. La configuration et l'emplacement actuel du MIN de Lyon ne contribuent plus à l'organisation et à la productivité des circuits de distribution" ; ce n'est pas le Grand Lyon qui a écrit cela, c'est le représentant de l'Etat-. "Le MIN de Lyon ne contribue plus à l'animation de la concurrence" ; je vous avais dit une fois, dans une réunion, que la part de marché que représentait le MIN de Lyon est epsilon maintenant. "Le MIN de Lyon ne contribue plus à la sécurité alimentaire des populations" ce n'est pas moi qui écris cela, c'est le préfet. "Le coût de la réinstallation à la charge de la collectivité ne permettrait pas un transfert sous statut MIN" c'est le préfet qui dit cela, ce n'est pas moi ! "Le projet retenu par la Communauté urbaine, un marché de gros, sous statut privé, solution qui répond à la demande de la majorité des grossistes".

Je reste à votre disposition mais avec ce regret et un peu d'amertume que la plupart des questions que vous avez posées, on les a évoquées dans des instances statutaires prévues à cet effet. Merci, monsieur le président.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots pour conclure...

M. TÊTE : Monsieur le président,...

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que chacun a eu le temps de s'exprimer.

M. TÊTE : Les réponses qui sont faites sont basées sur l'idée que l'on en aurait discuté et que c'est dans les rapports alors que l'on a les rapports sous les yeux et que ce n'est pas marqué. Je trouve que c'est de la désinformation. Je suis assez choqué de l'attitude qui est prise par monsieur le vice-président qui a, certes, beaucoup l'habitude de s'emporter dans la presse ; il se pourrait que de s'emporter en beaucoup d'occasions, c'est mauvaise conseillère ; il ne s'agit pas de confondre la cage thoracique avec la cage de but !

(Mouvements divers dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, vos derniers propos montrent que vous êtes vous-même d'une grande modération et c'est ce que tout le monde a toujours noté à votre propos !

Pour revenir sur le fond du dossier, je m'attacherai à répondre à monsieur Christian Philip pour lui dire d'abord que, si le dossier était aussi facile que cela, il fallait qu'il le résolve avant notre arrivée ! Il avait tout le temps, un mandat, pour s'occuper du MIN, à une époque où, de nombreuses reprises -et c'est ce qu'indiquait monsieur Laurent-, le préfet avait indiqué que les conditions sanitaires du MIN actuel, de notre marché de gros, étaient devenues insupportables.

Il a fallu qu'à de nombreuses reprises nous intervenions, soit pour que l'on ne ferme pas tel ou tel commerce, soit pour que l'on ne ferme pas le marché de gros dans sa totalité. Et donc ceci nous donnait l'obligation d'avancer, monsieur Philip. Je sais bien que vous avez failli devenir "radical" mais je ne savais pas que c'était de la tendance Queuille, de celui qui disait : "Quand vous avez un problème, laissez-le de côté, il finira toujours par s'envoler". Nous prenons...

M. PHILIP : On n'a pas le droit de donner notre position, ce sont tout de suite les altercations !

M. LE PRÉSIDENT : Je ne suis pas dans l'altercation, je vais venir sur le dossier...

M. PHILIP : Il faut répondre sur le fond. Pourquoi toujours attaquer ? C'est la même chose d'ailleurs vis-à-vis de monsieur Tête !

(Brouhaha dans la salle)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Philip, vous permettez ? Je fais simplement remarquer que vous aviez cinq ans pour résoudre ce dossier, que ce dossier a été ouvert du temps de monsieur Francisque Collomb et que, de mandature en mandature, on a effectivement toujours repoussé le dossier. Pourquoi ? Parce que l'on était pris dans une sorte de difficulté extrême. Avec le statut MIN, dans le mandat précédent, vous aviez mis 5 M€ pour l'acquisition du terrain. Vous en aviez mis 15 pour pouvoir niveler le sol. Nous en avons mis nous-même 13 de manière à pouvoir faire les VRD. Aujourd'hui, si nous avions voulu rester dans le statut MIN, il nous fallait mettre 120 M€, comparé aux 12 M€ d'aujourd'hui, évidemment, c'était une somme plus considérable et, pour montrer à nos collègues ce que cela représente, 120 M€ c'est le prix de l'Amphithéâtre 3000 en lui-même.

A partir de là, qu'est-ce qu'un MIN ? Le MIN a été fondé par quelqu'un pour qui j'ai beaucoup de respect, qui était monsieur Pisani. Mais c'était à une autre époque et, dans les fondements du MIN, on disait à l'époque : "Il faut assurer la sécurité alimentaire des grandes agglomérations et c'est pour cela qu'il faut qu'ils soient de statut public. Je ne pense pas qu'aujourd'hui, il soit nécessaire d'assurer la sécurité alimentaire des grandes agglomérations. Ceci est tellement vrai que le poids du MIN, au cours des années, a diminué totalement dans la distribution alimentaire de l'agglomération et que toute une série de plateformes organise aujourd'hui la distribution alimentaire, ne serait-ce que celles des grandes surfaces qui constituent l'essentiel.

C'est parce que nous voyions qu'il y avait cette contradiction que nous avons décidé de changer de statut, au passage en assurant la transparence. Parce que le statut aujourd'hui, théoriquement, faisait que la transmission n'était pas on va dire assurée dans les meilleures conditions et que l'on avait un droit de première entrée et qu'ensuite, les droits de seconde entrée, de présentation ne se faisaient peut-être pas toujours dans des conditions qui permettaient d'assurer une transparence totale.

Aussi avons-nous souhaité qu'il puisse y avoir, pour ceux qui voulaient, une possibilité d'acquisition du fond de manière à pouvoir faire fructifier leur patrimoine, un patrimoine comme un autre et qu'il puisse y avoir également des possibilités de location. C'est finalement ce qui a retenu l'accord de la quasi-totalité des occupants du MIN actuel, de ceux en tout cas qui aujourd'hui produisent 80 % de la vente du MIN actuel.

M. PHILIP : Vous sacrifiez donc les petits.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne sacrifie pas les petits. Écoutez, nous avons mené, monsieur Philip, une négociation avec le président de la Chambre de commerce et d'industrie qui est venu avec nous pour discuter avec l'ensemble des exploitants actuels du MIN. C'est effectivement après cette réunion et parce que nous avons pris la décision de ne spolier personne d'où d'ailleurs les critiques qui sont faites sur le niveau d'indemnisation aujourd'hui que nous avons réussi à faire cette opération.

Je vais dire à ceux qui s'inquiètent pour l'avenir que ce que nous faisons aujourd'hui à Corbas non seulement est fait pour

les occupants du MIN actuel mais je suis prêt à prendre les paris qu'autour du pôle agroalimentaire que nous sommes en train de constituer viendront des producteurs de tout le sud-est de la France et des distributeurs de tout le sud-est de la France. Je crois que nous sommes en train de passer d'une logique ancienne à une logique moderne de distribution et on ne peut pas infiniment arrêter les choses et faire que l'on reste dans l'immobilisme le plus absolu. Si sur d'autres projets nous avons réussi c'est parce que nous avons introduit cette logique dans l'action de la Communauté urbaine de Lyon.

Alors, aujourd'hui, nous présentons un dossier qui a été initié il y a vingt-cinq ans et dont j'espère qu'avec l'aide des deux ministres qui sont concernés, nous allons pouvoir enfin le faire aboutir. Monsieur Christian Philip, je sais pouvoir compter sur vous pour nous aider dans cette voie.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : groupe Union pour un mouvement populaire, M. Chaffrangeon,
- abstentions : groupe Les Verts - M. Sardat (Union pour un mouvement populaire).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2006-3528 - finances et institutions - Individualisation d'autorisation de programme - Enveloppes globalisées réserves foncières - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3528. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

Auparavant, Je clos le vote et je demande à madame Mosnier-Laï, monsieur Petit, monsieur Julien-Laferrière et madame Perrin-Gilbert de bien vouloir procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

M. VINCENT, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier très important qui a été présenté à la commission des finances et qui permet de financer les réserves foncières, en particulier pour le logement social et pour les acquisitions préparatoires pour les actions économiques. Vous permettez d'apporter quelques éléments, quelques chiffres, un rappel.

Avant 2004, l'offre et la demande de logements sociaux : 13 000 logements offerts à la location pour 43 000 demandes. Un constat : coût de la production à la hausse, stabilité des financements de l'Etat et report du surcoût sur les collectivités, subventions des organismes et augmentation des fonds propres. La participation du Grand Lyon : subvention 5 M€ sur le budget de fonctionnement. Pour accroître l'offre (2 200 logements par an), il convient d'augmenter le budget de fonctionnement pour passer de 5 à 28 M€.

La méthode proposée par le Grand Lyon dans le cadre de sa délibération du 12 juillet 2004 est plutôt de solliciter le budget

d'investissement avec pour principe l'acquisition par le Grand Lyon, la mise à disposition sous forme de bail emphytéotique ou à construction avec une durée de cinquante-cinq ans, un droit d'entrée fixé à 55 % minimum du coût d'acquisition, loyer après que l'organisme ait remboursé ses emprunts et les immeubles reviennent en fin de bail aux propriétaires bailleurs. La prise en charge du surcoût par le Grand Lyon est la différence entre le coût d'acquisition et le droit d'entrée.

L'objectif de production, en rythme de croisière, est de 900 logements par an pour 38 M€ d'investissement.

Il était important que l'on précise ces chiffres. Les perspectives : préemptions en attente 2 514 500 € et les préemptions à venir 4 M€. Les négociations en cours pour 5 480 000 € soit un total de 11 994 500 €.

Je rappelle que nous aurons bien sûr les recettes grâce aux baux emphytéotiques, aux subventions et aux cessions. En conclusion, je dirai qu'avec la hausse du coût du foncier, il est vrai que les collectivités ont un effort important à faire sur le plan financier. Je me permettais de préciser ces chiffres pour l'Assemblée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Merci. Monsieur le président, notre assemblée a adopté, il y a trois mois, le nouveau programme de l'habitat et, conseil après conseil, nous adoptons des délibérations qui en traduisent la déclinaison concrète dans la diversité de ses volets d'action.

On peut citer dans l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui tout d'abord la charte partenariale d'accès au logement pour tous, passée avec la ville de Lyon pour les attributions de logements sociaux, ensuite, le protocole pour développer des logements sociaux et des logements étudiants passé avec les filiales immobilières de la Caisse des dépôts, la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour les hôtels meublés afin d'en faciliter la requalification et, enfin, cette délibération qui porte en particulier sur la réévaluation des budgets consacrés à des réserves foncières pour le logement social.

La question foncière est centrale pour atteindre les objectifs de production de logement social que nous nous sommes fixés - le rapporteur y a fait allusion - ; elle figure d'ailleurs au premier rang dans les objectifs que nous avons assignés à notre PLH. Aujourd'hui, il s'agit de revoir très sensiblement à la hausse l'enveloppe financière consacrée à 2006 aux réserves foncières pour le logement social, en la passant de 16 à 28 M€. Nous y sommes bien sûr très favorables. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. BUFFET : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots sur ce point. J'espère naturellement que le débat contradictoire se passera normalement et que chacun pourra exprimer librement ses idées sans faire l'objet de la part des uns ou des autres de railleries ou de quelconque dénigrement. Le seul intérêt qui compte, évidemment, c'est le projet.

Sur ce point crucial et sur la politique menée au Grand Lyon, je voudrais rappeler l'intervention de Gilles Buna en début d'année pour qui 20 M€ de budget pour la réserve foncière permettraient largement de créer tout ce qu'il était nécessaire en termes de préparation de l'avenir.

Force est de constater que, quelques mois plus tard, nous sommes bien obligés de réviser cette vision puisque nous avons besoin aujourd'hui de 13,5 M€ supplémentaires pour à nouveau abonder sur cette ligne.

Monsieur le président, le groupe UMP est inquiet sur ce point pour la simple et bonne raison que les perspectives démographiques et notamment les besoins de logement dans les années qui viennent représentent, à l'échelle de l'agglomération, et plus largement à l'échelle du Scot, la nécessité d'accueillir sur ce territoire plus de 150 000 personnes à l'horizon 2030. Voilà la ligne du Scot.

La ligne du PLH, bien sûr, est moins conséquente ; elle s'inscrit dans une période beaucoup plus courte mais la délibération de ce soir traduit une fois de plus la tension dans laquelle nous sommes en matière de logement et il nous semble très clair que la politique foncière de la communauté urbaine de Lyon n'est pas suffisamment transparente et les moyens sont insuffisants.

Cette délibération confirme ce que nous avons dit à l'occasion de plusieurs débats que nous avons tenus ici, à divers moments : débat d'orientation budgétaire, vote du budget ou approbation du compte administratif. Tout le monde sait, sur tous les bancs de cet hémicycle, que le foncier sera un des éléments fondamentaux de notre capacité à accueillir et à développer une vraie mixité du logement sur l'agglomération lyonnaise.

Le constat que nous faisons aujourd'hui c'est que les familles les plus modestes voire également les familles des classes moyennes ne trouvent plus à se loger dans des conditions acceptables sur le centre de l'agglomération, Lyon et la première couronne pour simplifier ; et que celles-ci sont dans l'obligation d'aller en deuxième voire en troisième couronne. Il suffit de constater le nombre de personnes qu'il y a aux heures de pointe dans le train provenant de la vallée de l'Azergues, la circulation à l'entrée de l'Arbresle lorsque l'on prend la vallée de la Brévenne ou lorsque l'on vient de plus loin, des confins de l'est lyonnais, et les collègues qui sont sur ces territoires connaissent très bien quel afflux de population vient de l'Isle d'Abeau.

Cette difficulté centrale en lien direct avec la problématique des transports, nous avons le sentiment qu'elle n'est pas abordée de manière suffisamment précise. Certes, des perspectives du PLH nous sont données et des délibérations comme celle-ci sont prises mais elles donnent, monsieur le président, l'impression que tout cela manque d'anticipation et de stratégie de fond précise.

Il ne suffit pas de répondre à la problématique immédiate, elle est évidemment nécessaire mais il faut impérativement que le Grand Lyon s'inscrive dans une politique foncière à moyen et long termes. A défaut, nous aurons des difficultés -et nous les rencontrerons tous, quelles que soient les convictions des uns et des autres-. Nous placerons l'agglomération lyonnaise dans une situation de tension durable qui entraînera ipso facto un étalement urbain fort sur les troisième et quatrième couronnes avec des difficultés qui seront générées par la circulation, par les conditions de vie et ainsi de suite.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le président, si le groupe votera bien cette délibération, conscient de la nécessité de constituer une réserve foncière, j'allais presque dire que le groupe en veut plus car il faut que le Grand Lyon se dote de moyens supplémentaires sur ce point. Je souhaite, à titre personnel, que nous évoluions sur un outil de maîtrise foncière qui soit partenarial de façon à anticiper le moyen et long termes qui sera, parmi d'autres leviers, un des seuls qui nous permette

de préparer les choses avec le calme et la sérénité nécessaires pour les années qui viennent. A défaut, nous craignons que nous passions notre temps à courir après les délibérations qui viendront, les unes après les autres, abonder les lignes budgétaires avec des acquisitions foncières, d'opportunité certes, mais toujours de plus en plus chères alors qu'elles devraient être peut-être l'exception plutôt que le principe, même si je considère que, sur ce dossier, la situation n'est pas simple.

Malgré tout, en centre-ville, en première couronne, nous avons, je pense, les capacités de pouvoir faire émerger un certain nombre de logements de toutes natures, et notamment sociale, pour apporter une bouffée d'oxygène sur cette agglomération, à condition, monsieur le président -nous le réclamons-, que nous ayons un cap de fixé à l'avance et des objectifs pluriannuels avec des moyens suffisants pour mener à bien cette maîtrise foncière qui est nécessaire si l'on veut préparer le futur.

Sous le bénéfice de ces explications, monsieur le président, le groupe votera cette délibération mais, véritablement, nous souhaiterions être entendus sur les points que sont les moyens et la politique à mettre en œuvre ; mais également ce que l'on compte faire à travers tous les autres documents de planification urbaine qui nous permettent de faire générer un certain nombre de gisements en termes capacités de logements. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Darne, vous voulez ajouter un mot ?

M. le vice-président DARNE : Oui, monsieur le président, pour apporter un élément complémentaire de débat après l'intervention de monsieur François-Noël Buffet, avec qui je partage l'animation d'une commission du Scot et donc les mêmes types de préoccupations et de compréhension des sujets parce que nous savons, l'un et l'autre, que la population de ce territoire devrait -et nous le souhaitons- augmenter de 150 000 à 200 000 habitants d'ici 2030, ce qui pose évidemment un certain nombre de problèmes.

Je voudrais simplement dire que, contrairement à monsieur Buffet, je crois que la Communauté urbaine a une politique qui est à la hauteur du sujet. Au total, cette année, ce sont 28 M€ que nous mettons sur l'acquisition foncière, ce qui représente une augmentation très considérable au fur et à mesure des années. Il est vrai que cette somme n'a pas été inscrite dès le budget primitif pour permettre de voir comment évoluaient les choses et ce qui était possible dans l'année. Ces 28 M€ devraient être répétés à un montant voisin chacune des années. Mais la cohérence évidemment, s'il y a le soutien du groupe UMP, c'est au moment du budget de permettre les arbitrages et le soutien au budget tel qu'il est et non pas les critiques sur les dépenses bien évidemment.

Je voudrais préciser aussi que dans la cohérence de cette politique, il y a au moins quatre pistes d'actions qui permettent de répondre aux enjeux :

- il y a non seulement l'acquisition foncière mais les financements directs à la production, l'aide à la production de logements sociaux qui devraient, dans les années à venir, atteindre 11 M€ qui s'ajoutent aux 28 M€ d'acquisitions foncières ;

- il y a les financements des ZAC pour lesquelles il est prévu, dans les années à venir, environ 5 M€ ;

- il y a enfin environ 6 M€ qui sont donnés aux offices d'HLM pour les aider dans leur production et leur gestion.

Au total, ce sont donc 50 M€ prévus à être dépensés dans chacune des années à venir pour produire du logement social. Si l'on met cela en rapport avec le budget de la Communauté urbaine, je crois qu'il est clair pour tout le monde que s'il y a une priorité qui a été mise dans ce mandat-là, c'est bien celle de la production de logement et tout particulièrement de logement social. C'est une réussite d'autant plus forte que l'ensemble des maires qui sont ici ont partagé, à travers leur vote pour le PLH, cet objectif et que je trouve que nous avons décliné, par les délibérations qui sont ici, les décisions financières qui doivent accompagner notre orientation.

Donc, bien sûr, le sujet est très compliqué mais, pour terminer, je voudrais juste dire à François-Noël Buffet que peut-être un établissement public foncier peut aider, nous examinerons cela avec vous, quand vous voulez, pourquoi pas, s'il présente un avantage ; en l'état actuel des choses, ce n'était pas une évidence. Par contre, il y a un certain nombre de projets de loi, de propositions de loi déposés tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale qui permettent des réponses au niveau national parce que le législateur a, de ce point de vue, une vraie responsabilité. Or, vous êtes sénateur ! Le rapport de monsieur Reppelin qui prévoit, par exemple, que les plus-values foncières puisque l'on est là sur les foncières soient versées aux collectivités locales pour leur permettre d'assurer ce financement est un vrai choix politique, un vrai choix sur lequel vous avez votre part de responsabilité et qui nous permettrait, en effet, de répondre un peu mieux qu'on ne le fait aux enjeux de demain.

Donc, d'accord sur le sujet, d'accord sur les engagements, nous assumons nos responsabilités et les choix politiques sont clairs, aux législateurs et au Gouvernement de prendre aussi les siens.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Monsieur Buffet.

M. BUFFET : Merci de me redonner la parole. Sur ce point que vient d'évoquer monsieur Darne et en particulier sur la maîtrise foncière, il existe effectivement des projets sur ces points-là, me semble-t-il.

L'intérêt, ce n'est pas d'avoir un outil de maîtrise foncière à l'échelon national mais il faut être au plus près du terrain, il faut qu'il soit au contraire à l'échelon de notre territoire et de notre aire urbaine me semble-t-il, regroupant autour de la table les financeurs et les opérateurs publics ainsi que les institutions bien sûr. Il faut donc travailler là-dessus. Pour ma part, je suis naturellement tout disposé à avancer sur ce sujet-là ; je pense qu'il est d'importance et qu'il dépasse un grand nombre de problèmes particuliers pour être véritablement soutenu avec beaucoup d'importance.

En ce qui concerne le logement social dans les ZAC, je veux bien tout entendre, à la réserve près que si l'on reprend les chiffres -enfin, ceux dont je dispose-, il faudrait nous donner un bilan du logement social sur l'ensemble des ZAC du Grand Lyon et en particulier sur la ZAC Confluent, par exemple. Selon les dossiers de presse qui ont été distribués et les chiffres que nous avons, il n'apparaît pas non plus qu'il y ait, alors que cela avait été annoncé, une importance considérable du logement social sur cette ZAC.

On ne va pas ouvrir le débat ce soir. Mais je pense qu'il faut que l'on fasse le point ici de la production de logement social de façon très claire et que l'on n'ait pas des interprétations différentes. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Pour compléter ce que disait Jacky Darne, la loi ne devait pas créer un office national mais devait permettre de faire en sorte que les plus-values que nous réalisons lorsque nous créons Léa ou tout simplement lorsque nous passons d'une zone UI à une zone de construction URM, la collectivité locale puisse en récupérer une partie. Si évidemment nous n'avons pas cet outil, je crois que nous irons vers une inflation sans produire beaucoup d'effet.

Cela étant dit, il faut aussi deux autres sortes d'éléments. Pour faire baisser le prix du terrain, il fallait avoir du terrain. Vous êtes mieux placé que quiconque pour savoir que, lorsque nous sommes arrivés, il y avait toute une série de terrains qui n'étaient pas constructibles et que la première chose que nous avons eu à réaliser c'est de faire en sorte de rendre constructibles de nombreux terrains dans notre agglomération.

Troisième point, sur les grands projets, le Confluent, c'est 20 % de logements sociaux sur la première tranche, de différentes natures cela va de Habitat et Humanisme en passant par des réservations pour handicapés, nous avons 10 % de logements intermédiaires et le reste est du logement à l'accession à la propriété. On peut faire le tour des ZAC, partout vous avez entre 20 et 25 % de logements que nous créons. Louis Lévêque, sur le territoire de la ville de Lyon par exemple, y veille avec une attention particulière, à la fois avec beaucoup de doigté et une certaine rigueur.

Je voudrais dire que les pétitions qui me reviennent des arrondissements là où nous ne sommes pas forcément majoritaires, ce n'est pas forcément de mettre plus de logement social c'est plutôt d'en mettre moins. Il ne faudrait pas non plus que deux discours soient tenus selon que l'on soit sur le terrain ou effectivement devant les assemblées ; il faut tenir un seul et même discours.

(Mouvements divers).

Je ne parle pas de la commune d'Oullins, je parlais d'un certain nombre d'arrondissements de Lyon. En ce qui concerne Oullins, je vous donnerai volontiers acte parce que je regarde l'ensemble des chiffres dans l'ensemble des communes et ce qui a été fait sur Oullins place plutôt cette commune parmi les bons éléments de l'agglomération lyonnaise. Donc je ne vous fais pas de faux procès par rapport à ce point particulier, je parle de manière générale sur notre agglomération, en particulier sur ce que je connais un petit peu, les arrondissements de Lyon ; si vous voulez, je vous enverrai un double des pétitions de manière à ce que vous puissiez, avec moi, être informé des remontées du terrain et donc cela élargira votre horizon si je puis dire quant à la philosophie globale qui peut être défendue ici ou là.

Sur le point de l'argent que nous consacrons tout à l'heure Jacky Darne l'a mentionné, 37,5 M€ sur cette année dont 28 M€ pour le logement social avec ce que nous remettons ce soir. Cela veut dire que, par exemple sur le premier semestre de cette année, nous avons autant consommé que sur toute l'année 2005 qui elle-même avait doublé les chiffres par rapport à l'année 2004. Et je ne parle pas de l'année 2001, lorsque effectivement cet exécutif s'est mis en place, où nous consacrons 1 M€ pour l'achat de foncier. Donc de 1 M€ à 37,5 M€, on peut voir que la progression marque une certaine volonté politique et qu'il n'y a pas une politique du coup par coup.

Reste à savoir s'il faut un outil foncier. Chaque année, en cession ou en achat, ce sont en gros 100 M€ qui sont le fruit des transactions de la Communauté urbaine de Lyon. Cela veut dire que cet instrument foncier nous l'avons déjà de fait et c'est ce qui nous permet de mener la politique que nous menons en ce moment.

Voilà, je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

**Désignation d'un représentant de la communauté urbaine
au sein du conseil d'administration du
Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
(dossier n° 2006-3527)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote pour le Crous.

** pour le titulaire*

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 140
- à déduire : bulletins blanc ou nuls..... 4
- nombre de suffrages exprimés..... 136
- majorité absolue..... 69

Ont obtenu :

- M. Laréal 82 voix
- M. Gigot..... 41 voix
- Mme Reynaud..... 6 voix
- M. Broliquier 3 voix
- Mme Puvis de Chavannes 2 voix
- M. Gignoux..... 1 voix
- Mme Yéréman 1 voix

Monsieur Laréal est élu représentant titulaire.

** Pour le suppléant -*

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 133
- à déduire : bulletins blanc ou nuls..... 10
- nombre de suffrages exprimés..... 123
- majorité absolue..... 62

Ont obtenu :

- M. Lambert 95 voix
- Mme Mosnier-Lai 10 voix
- M. Gignoux 4 voix
- M. Dubernard 3 voix
- Mme Frieh 3 voix
- Mme Reynaud..... 3 voix
- M. Gigot..... 2 voix
- M. Assi..... 1 voix
- Mme Dubost..... 1 voix
- M. Philip..... 1 voix

Monsieur Lambert est élu représentant suppléant.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Philip est parti. Je lisais un article dans la presse sur ceux qui ne faisaient que des passages express dans les assemblées. Nous en avons des illustrations. Ce n'est qu'un détail mais c'est un minimum de respect humain entre soi !

(Mouvements divers dans l'assemblée).

N° 2006-3530 - finances et institutions - Exercice 2006 - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3530. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : L'avis de la commission est favorable, monsieur le président, pour cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT : Une minute d'intervention pour le groupe UPC.

M. BARTHELEMY : Non, monsieur le président, c'est cinq secondes pour dire que notre groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2006-3489 - déplacements et urbanisme - Lyon Guillotière - Extension du centre de maintenance TGV - Convention de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3489. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe UMP.

Mme FRIEH : Monsieur le président, chers collègues, vous nous présentez ce soir la convention de financement entre l'État, la SNCF, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône et la communauté urbaine de Lyon sur la deuxième tranche de réalisation du centre de maintenance des TGV qui s'inscrit dans le cadre du projet global du TGV Lyon-Turin.

L'accord de participation financière du Grand Lyon quoique tardive sur ce projet d'extension largement porté par le ministre des Transports va permettre de conforter le positionnement clef de l'agglomération lyonnaise sur le réseau TGV national et international, comme vous l'indiquez d'ailleurs dans votre rapport. En effet, à défaut, le centre de maintenance aurait sans doute été transféré à Strasbourg, très intéressé par l'enjeu du projet.

Les points forts de cette extension sont bien sûr les conséquences en matière d'emploi et la récupération de la TVA qui permettra de couvrir en trois ans l'investissement du Grand Lyon sur les deux tranches.

Nous avons noté la demande du Bureau délibératif du 19 juin d'insérer des clauses sociales dans les marchés relatifs aux travaux. Nous souhaitons également que dans ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, toutes les mesures soient prises pour que les éventuelles nuisances environnementales et sonores soient largement prises en compte.

Le groupe UMP aimerait également insister sur les répercussions que pourrait avoir ce projet sur l'avenir des ateliers situés à La Mulatière. En effet, ce site occupe à ce jour plus de 900 personnes et la SNCF considère que l'établissement industriel de maintenance du matériel d'Oullins est extrêmement important dans ce dispositif et dans l'intérêt stratégique qu'elle a à le maintenir en activité. Nous souhaitons donc que le futur centre d'entretien du TGV situé à la Guillotière puisse travailler en complémentarité avec le site de La Mulatière.

Enfin, nous insistons pour que la réflexion, à la charge du Grand Lyon, sur la conséquence des déplacements engendrés soit reprise dans un plan d'ensemble cohérent et stratégique afin d'éviter, comme à chaque nouveau projet, de traiter ces problèmes de façon séquentielle.

Les élus UMP voteront bien sûr ce dossier primordial pour notre agglomération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais faire simplement un commentaire. Vous avez dit, madame Friehe, que j'avais fait preuve d'un peu de retard, je vais vous expliquer pourquoi : vous savez que c'est la deuxième tranche des ateliers de réparation des TGV que nous votons et, dans la première tranche qui avait été votée avant que la providence ne vienne "s'abattre" sur l'agglomération lyonnaise. Pour un montant de 150 M€, on avait demandé à la Communauté urbaine 21 M€ et, pour la deuxième tranche qui ne fait que 98 M€, on nous demande 33 M€. Donc je m'étais dit que, s'il y a encore beaucoup de tranches comme cela, viendra un jour où il faudra réfléchir définitivement et, puisque j'évoquais la présidence, je rappelle que monsieur Rivalta n'a toujours pas reçu ses 50 M€. Merci.

Je mets au vote le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3490 - déplacements et urbanisme - Parc public de stationnement Gros Caillou - Adoption de nouveaux tarifs - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 24 juillet 2003 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3491 - déplacements et urbanisme - Parc public de stationnement de la fosse aux Ours - Adoption de nouveaux tarifs - Convention de délégation de service public en date du 25 avril 2003 - Avenant n° 2 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3492 - déplacements et urbanisme - Parc public de stationnement Hôtel de Ville de Villeurbanne - Adoption de nouveaux tarifs - Convention de délégation de service public en date du 25 avril 2003 - Avenant n° 1 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3490 à 2006-3492. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit des projets de tarifs pour trois nouveaux parcs qui vont être ouverts au public d'ici la fin de l'année. Cette nouvelle offre de stationnement se situe dans des territoires clés de notre agglomération puisque c'est celui du Gros Caillou à la Croix-Rousse où il y a un déficit en stationnement, le parc Fosse aux Ours qui est près des berges du Rhône et le parc situé à côté de l'hôtel de ville de Villeurbanne où il y a également des besoins non satisfaits de stationnement.

Les tarifs proposés doivent bien sûr être en cohérence avec le plan des déplacements urbains que nous avons adopté ici même ; ils doivent tenir compte des conventions qui ont été signées avec les délégataires et ils doivent aussi chercher à offrir plus d'homogénéité dans chaque secteur, plus de justice, plus de logique, avec des coûts plus faibles au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'hypercentre-ville jusqu'à d'ailleurs la gratuité dans les parcs-relais pour les usagers des transports en commun.

Le coût des abonnements pour le parking Fosse aux Ours est relativement comparable à celui du parc Saint Georges. Le parc du Gros Caillou s'apparente aux tarifs du parc de Saint Jean. Quant au parc de l'hôtel de ville de Villeurbanne, il est un peu différent mais tout de même relativement proche de celui du parc Berthelot.

Surtout, je voudrais noter qu'il y a une augmentation du nombre d'abonnés qui pourront être satisfaits : au moins la moitié des places sera attribuée à des abonnements domicile. De plus, je voudrais également citer les efforts qui ont été faits dans les autres parcs déjà existants ayant permis la résorption d'une grande partie des listes d'attente, comme nous pourrions d'ailleurs l'indiquer dans une information des conseillers communautaires avant la fin de cette année. Pour le parc du Gros Caillou, où il y a une demande plus importante encore que dans les autres, l'information des habitants de proximité sera effectuée à plusieurs reprises ; ceux-ci pourront confirmer leur désir d'abonnement et si nécessaire, c'est-à-dire si leur nombre est plus important que le nombre de places offert malgré cette augmentation du nombre d'abonnés acceptés, il y aura un tirage au sort.

Voilà les quelques grandes indications mais je suis bien sûr prêt à répondre aux questions de nos collègues sur l'un ou l'autre de ces trois nouveaux parcs ou sur la politique tarifaire des parcs publics en général.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Aglo.

M. le vice-président PILLONEL : Merci, monsieur le président. Ce n'est pas le régime tarifaire proposé pour le parc de stationnement qui est ici en cause mais la nouvelle indexation des tarifs proposés.

En effet, la cotation de l'indice PSDC est abandonné au profit d'un indice FSD, c'est-à-dire frais et services divers, c'est-à-dire encore énergie, biens intermédiaires et d'équipement, transports et communications, coût de la construction ; j'y vois énergie et coût de la construction. Chacun sait, hélas, qu'actuellement, l'augmentation du coût de l'énergie mais aussi du coût de la construction est difficilement maîtrisable.

En conséquence, il apparaît évident que les critères basés sur l'énergie et le coût de la construction dans le calcul de l'indexation des tarifs ne paraissent pas s'adapter à la vocation première du service public de stationnement aux parcs souterrains proposés. Aglo préfère étudier une simplification de ces critères d'indexation des tarifs et proposer tout simplement

une indexation sur le coût de la vie. On prendrait ainsi en compte les dépenses réelles de nos concitoyens et non pas des indices qui servent surtout entre industriels et peuvent terriblement dériver. En tout cas, ils ne présentent pas la garantie sociale de l'offre.

C'est pour cela que je souhaiterais que nous puissions amender ou revenir sur ce dossier dans quelque temps pour voir s'il serait possible de changer ces indexations et on pourrait bien sûr les appliquer aux dossiers 3490, 3491 et 3492 concernant tous des tarifs pour les parcs publics souterrains. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, deux observations sur ce dossier.

La première pour rappeler la position du groupe sur deux points.

Le premier point c'est que le groupe est bien entendu favorable à une politique générale des prix sur l'ensemble des parkings enterrés de la ville de Lyon en cohérence avec les prix de stationnement en surface au titre d'une politique annoncée du plan de déplacements urbains car cette politique de prix doit contribuer à la diminution des déplacements en ville.

Mais autant cette logique est intéressante, autant et c'est le deuxième point elle s'adapte mal à la contrainte économique qui est la mise en concurrence pour des délégations de service public de construction, d'exploitation des parkings qui, elle, impose un autre principe, c'est la cohérence dossier par dossier et son équilibre économique. Il n'est jamais évident que deux dossiers qui ont les mêmes prix de parking aient abouti au même coût de construction et donc qu'il y ait forcément une rencontre logique de ces deux aspects, sachant que la seule manière pour nous de faire rentrer ces deux aspects dans une même logique ce serait la création d'un grand établissement public.

La deuxième observation, puisque nous sommes aussi tout de même dans la logique de l'équilibre économique du projet, c'est que nous pouvons dire que cette délibération qui modifie le prix aurait dû avoir en annexe le nouvel équilibre économique dossier par dossier.

Or, j'observe deux choses : la première on va retrouver l'intervention précédente c'est que si les tarifs ne changent pas fondamentalement, il y a tout de même une modification significative, c'est la disparition pour deux parkings de l'amortissement de trente-cinq ans. Sur le fond on est plutôt favorable à cette disparition puisque nous n'étions pas favorable à son existence. Mais le plus inquiétant sur l'aspect des tarifs et il aurait été souhaitable d'avoir des courbes de perspective c'est la modification de l'indice et cette modification donne une part importante à l'énergie et à l'électricité ; elle s'accroît puisqu'elle passe à 0,25 alors qu'elle était de 0,15, alors que, dans le fonctionnement de ce parking, on a du mal à justifier un 0,25 puisque c'est essentiellement des charges salariales et une construction dont le prix est déjà connu. Le nouvel indice aussi nous interpelle.

Nous allons voter ce rapport mais nous aurions préféré avoir une annexe comptable qui montre bien les évolutions réelles de l'équilibre économique, notamment au regard du nouvel indice et pas au regard des nouveaux prix qui ne sont pas modifiés significativement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Socialiste.

Mme PERRIN-GILBERT : A l'occasion de ces trois rapports qui nous sont présentés ce soir, le groupe Socialiste se réjouit de l'ouverture prochaine des trois parcs de stationnement Gros Caillou, Fosse aux Ours et Hôtel de Ville de Villeurbanne.

Mon intervention s'articulera autour de deux parties, la première concernera plus particulièrement la délibération qui a trait au parc de stationnement du Gros Caillou et la seconde partie sera plus générale et concernera les choix effectués par notre assemblée en matière de politique tarifaire et notamment dans le cadre du plan de déplacements urbains.

Concernant le parc du Gros Caillou, je me permets de rappeler qu'il s'agit d'une demande ancienne des Croix-Roussiens. Ce projet a régulièrement été évoqué par différentes équipes municipales depuis longtemps mais c'est bien sous notre mandat que sa réalisation a été décidée, votée et donc réalisée. Comme vous le savez, la question du stationnement à la Croix-Rousse, que ce soit sur les pentes ou sur le plateau, est une des questions primordiales pour le quotidien des habitants ainsi que pour les visiteurs ; je pense à la vie des commerces, du marché de la Croix-Rousse, des établissements culturels, etc. Nous sommes en effet dans un quartier qui n'a évidemment pas été conçu pour l'automobile alors que le taux de motorisation des ménages, notamment sur les pentes, a plus que doublé en vingt ans.

Nous avons obtenu de la part de Lyon Parc Auto qu'au minimum la moitié des places de ce parking soit 220 sur 440 soient réservées aux riverains des premier et quatrième arrondissements de Lyon, étant donné comme le disait monsieur Touraine le nombre de personnes intéressées pour bénéficier d'une place de résidant dans ce parking. Si la demande s'avère supérieure à l'offre comme nous nous y attendons, nous procéderons par un tirage au sort sous contrôle d'huissier et avec constitution de liste d'attente. Je voulais préciser également que Lyon Parc Auto s'est engagée à assurer la publicité la plus large par courrier et par voie de presse pour permettre à tous ceux qui le souhaitent et sont compris dans le rayon autour du parking de participer à ce tirage au sort. Pour conclure sur ce parc de stationnement du Gros Caillou, je voulais rappeler également que le tarif applicable aux riverains comporte une restriction qui lui permet d'être conforme aux objectifs du PDU à savoir qu'à partir de quinze sorties mensuelles, exclus les week-ends, toute sortie supplémentaire sera facturée à l'unité. Ceci pour encourager une utilisation raisonnée de l'automobile.

Ce rappel sur la tarification me permet d'aborder la seconde partie de mon intervention qui reprendra ce qui avait déjà été développé par notre groupe, notamment par Jean-Pierre Flaconnèche, lors des séances publiques des 18 octobre 2004 et 18 avril 2005.

D'abord, nous nous satisfaisons de voir que pour les trois parcs de stationnement, Gros Caillou, Fosse aux Ours et Hôtel de ville de Villeurbanne, priorité est donnée aux résidents avec à chaque fois une obligation pour le délégataire d'accepter les demandes d'abonnement domicile jusqu'à concurrence de 50 % de la capacité des ouvrages au moins, soit 220 places à la Croix-Rousse, 223 places à la Fosse aux Ours et 194 places pour l'Hôtel de ville de Villeurbanne, soit environ 640 places au moins pour les résidents avec l'abonnement domicile.

Je rappelle également que nous voulons développer ce dispositif domicile -donc c'est l'ancien domicile-presqu'île qui a été étendu- car, pour nous, c'est un dispositif intelligent et incitatif à un usage raisonné de la voiture. Nous souhaitons même qu'il devienne, à terme, le seul type d'abonnement et qu'il remplace les abonnements illimités.

En matière de politique tarifaire, le dispositif domicile présente une forte incitation à n'utiliser sa voiture que lorsque le déplacement automobile est véritablement obligatoire et nécessaire et pour dissuader les déplacements domicile-travail. On voit ainsi que nous sommes en conformité avec les objectifs du PDU en utilisant la tarification des parkings comme un levier permettant de modifier les comportements des automobilistes.

Par ailleurs, je voulais souligner que les tarifs que nous votons ce soir tiennent compte à la fois du coût réel de construction des parkings et à la fois du pouvoir d'achat moyen des ménages. A ce titre, et pour conclure, je voulais redire également notre préoccupation de mixité sociale sur certains quartiers et rappeler que notre groupe a proposé que soit étudié un système de tarification avec des tarifs qui soient étudiés en fonction des revenus. Nous pensons que, là encore, la réflexion doit être poursuivie.

Le groupe Socialiste votera pour ces trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ces trois rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

N° 2006-3500 - déplacements et urbanisme - Caluire et Cuire - Cours Aristide Briand - Réaménagement - Autorisation de programme complémentaire à l'opération Bellevue-Demonchy - Lancement des procédures d'appels d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3500. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur en remplacement de M. MARQUEROL absent : Avis favorable de la commission sur ce projet de Caluire et Cuire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Ce rapport intéresse une reconfiguration d'une voie importante à l'entrée de Lyon mais aussi la mobilité ouverte aux habitants et habitantes du plateau nord, du val de Saône, de la Côtière, vers et depuis nos compositions et structurations urbaines. Il pourrait s'apparenter, depuis Saint Clair jusqu'à quelques jalons de l'impressionnante intersection routière au pied de la montée de La Boucle, à une poursuite d'un aménagement présenté voilà peu de la Grande rue de Saint Clair, voire des berges de Bellevue. Ceci pourrait peut être précéder une intervention sur le cours d'Herbouville, avant de longer la zone 30 du centre du centre.

Le propos généreux du rapport s'accompagne d'un budget estimé à 200 € le mètre carré, soit pour près de 816 mètres de longueur, la perspective d'une largeur moyenne de 22 mètres.

Au-delà du lyrisme fastueux de l'expression descriptive des aménagements urbains, reconnaissons que les interventions successives au fil du temps ont transformé la Grande rue de Saint Clair en un tapis inconfortable, même pour les meilleures suspensions et les chevilles les plus souples mais l'attention à la suite du parcours laisse songeur et porteur de réserves.

Le traitement plus paysager de la fonction plus paysagère du mail je cite les termes du rapport, "le magnifique alignement, la belle frondaison de platanes seront remplacés par d'autres sujets pour créer un stationnement automobile en plusieurs poches, pour libérer des percées visuelles sur le Rhône par delà la voie sur berge en contrebas du pierré". En supprimant en plus les plantations invasives de la berge du fleuve, les riverains pourront plaisanter des embouteillages déplacés au pied de la cité de briques et de verre et du passage d'une ligne forte, loin de l'autre côté, au hallier du parc de la Tête d'Or.

La suppression de l'alignement de platanes ne paraît pas justifiée, le rapport ne fait pas mention d'un état phytosanitaire inquiétant. La suppression est-elle le fait d'une recherche attentive à la biodiversité, d'un reproche peu social de l'effet tempérant auprès des logements proches, au bénéfice de l'atrayante mais brûlante image du vocabulaire du pavé ? Et je reprends une citation extraite du rapport : "La suppression de l'alignement de platanes s'accompagne en grande surprise par la réduction conséquente du stationnement automobile", dont la valeur paraît être au bénéfice essentiel des habitants, des riverains, peut-être un peu du bistrot et du glacier pour lesquels nous avons offert un beau parterre très minéral embelli d'un beau lion.

La suppression atteint 63 places de stationnement, soit comme le disent les services 16 % de l'existant, sans qu'un bilan soit fourni des capacités dont les habitants et les usagers peuvent bénéficier sur fonds privés.

Par ailleurs, le cadre actuel porte trois voies de circulation dont une en contresens réservée pour le transport en commun, principalement pour la ligne 8 dont le parcours a été arrêté à Saint Clair alors qu'antan, il desservait aussi le quartier des Brosses à Rillieux la Pape Village, en limite départementale.

Le projet s'accompagne aussi de la suppression d'une voie de circulation entrante dans la ville centre. La suppression est inquiétante, bien que dans la logique de protection du centre envers les venues d'alentour.

La suppression est inquiétante par l'absence de proposition alternative. Le transit automobile sera rejeté sur le pont Poincaré, sur le boulevard Stalingrad, sur le quai Charles de Gaulle. Il est avéré que la traversée du Rhône avant Caluire est une niche intelligente de repli, porteuse de grande capacité de développement où les habitants des communes alentour le vivent chaque jour avec un grand plaisir.

La suppression s'accompagne, en grande contradiction des usages et dires des spécialistes, du déplacement du parcours d'une ligne de transport en commun. La suppression n'ouvre pas de voie réservée pour le transport en commun sur les ponts, pourtant de grande largeur, tant du pont Poincaré que du pont Winston Churchill.

La suppression n'ouvre pas de libération de nouveaux sillons pour le transport express régional, tant à la traversée du Rhône, pour les lignes de Lyon-Rillieux la Pape-Ambérieu en Bugey, Lyon-Sathonay-Rillieux la Pape-Neuville sur Saône-Trévoux, voire de la voie verte.

La suppression n'ouvre pas de support particulier pour les deuxroues. La suppression de voies de circulation n'accorde aux deuxroues qu'un partage de la desserte des pochettes de stationnement. La description est brouillonne, sinon confuse, pourtant devant assurer une continuité avec les aménagements de Bellevue entre Saint Clair et les berges.

En compensation, l'aménagement du trottoir en rive sud du pont Poincaré n'est toujours pas assuré et encore moins traité, pourtant au préalable intéressant et efficient en attente de la coûteuse passerelle.

Il a été fait état d'un projet appelé pour réguler la vitesse du transit automobile, au confort légitime des riverains. Pour autant, l'attention aux piétons n'est que légèrement abordée, voire peut-être soufflée. Certes, en deux mots, il est dit que les piétons pourront traverser le cours pour rythmer quelques pochettes de stationnement ; mais sous quel confort, quelle sécurité, pourquoi ne pas partager l'aune d'un linéaire trente ?

Le projet pourrait bénéficier d'une attention du fonctionnement à l'engagement du cours d'Herbouville, où l'usage des automobilistes par rapport à trois commerces de proximité parvient à embouteiller un gigantesque ouvrage routier sous les arbres.

Le projet du cours Aristide Briand a été porté voire même parfois bousculé par une concertation locale. Quel aurait été l'avis d'une présentation en conférence des maires ? Quelle aurait été l'acuité de celui du pôle d'urbanisme voire du pôle déplacements ?

Nombre d'inquiétudes que la présentation en commission n'a pas pu lever porte notre groupe Les Verts à s'abstenir à poursuivre en l'état ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP, vous avez la parole.

M. JEANNOT : Merci, monsieur le président. Je ne savais pas que Rillieux la Pape s'intéressait aussi fort aux voiries de Caluire et Cuire mais j'en suis très intéressé. Monsieur Durieux, je ne crois pas que vous connaissiez le projet complètement, ce que j'ai regretté.

D'abord, je n'ai bousculé personne pour les réunions de quartiers car je peux vous dire qu'ils sont venus avec plaisir nous écouter, disserter. Vous auriez dû venir j'ai oublié de vous inviter, dommage !, vous auriez su d'ailleurs qu'il n'y avait pas tant de places de stationnement supprimées. Je ne savais pas que les Verts étaient autant pour les places de stationnement, je ne savais pas non plus que les Verts étaient pour une réduction de la circulation.

Je voulais vous expliquer : vous vous êtes trompé, il n'y a pas trois voies mais plus que deux, vous devriez être content ! Simplement, si vous connaissiez un peu Caluire et Cuire ce qui n'a pas l'air d'être le cas d'ailleurs, vous sauriez que tous les véhicules vont venir de la Grande Rue de Saint Clair ; et celle-ci a combien de voies de circulation ? Une ! Alors je ne vois pas ce qui va gêner de continuer sur une voie. Il n'y a pas d'autre voie de circulation, pas d'autres véhicules qui viendront d'un autre endroit que de la Grande Rue de Saint Clair.

Pour ma part, quand les techniciens de la Communauté urbaine me disent que les arbres sont malades, par principe, je les crois. Ils seront remplacés et je n'ai pas peur de dire que ce cours Aristide Briand sera une véritable réussite, à la fois pour ceux qui le traverseront après, le cours d'Herbouville, ce n'est

plus mon problème ! mais à la fois aussi pour ceux qui y habitent et, en tant que maire de Caluire et Cuire, je tiens beaucoup à l'avis de ceux qui y habitent. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jeannot de défendre à nouveau, avec tant de vigueur, la politique communautaire.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2006-3510 - déplacements et urbanisme - Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - Bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3510. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention de deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Je m'étais intéressé à Caluire et Cuire mais la réponse de monsieur Jeannot n'était pas attachée à mes propos, donc je lui expliquerai finement les choses.

Le groupe s'intéresse aussi à Sathonay Camp, sans pour autant vouloir détruire le projet du maire car, lors du conseil du mois de mai, nous avions partagé, me semble-t-il, l'intérêt que l'aménagement du camp militaire pouvait avoir pour la commune de Sathonay Camp au sein du plateau nord de l'agglomération voire même pour l'agglomération dans son entier.

Nous avons également reconnu que la desserte de cette aire, tout comme celle de la commune, manifestement enclavée, était un souci comme le propos précédent l'attestait sur Caluire et Cuire. Nous regrettons que la concertation n'ait pas porté d'attention à ce sujet.

Certes, nous nous réjouissons que la réflexion du Séal pour le Scot confirme l'importance de la ligne entre Sathonay Camp, Rillieux la Pape et Neuville sur Saône puis Trévoux mais le choix de forcer les dispositions de services du Grand Lyon, au travers de la zone d'activités du Chêne, entre Industrie et Mercières sur la commune de Rillieux la Pape, pour le passage convenable d'un transport en commun, ne compensera pas la qualité d'autres hypothèses. Ces hypothèses sont duales entre les sillons à libérer entre Saint Clair et la PartDieu et au nouvel usage de la voie verte entre la station Hénon et la gare de Sathonay-Rillieux.

Les exemples pris sur la ZAC du Centre voire sur le présent projet limitant la circulation automobile que nous louons par ailleurs n'offre pas de réponse à d'autres alternatives liées à la mobilité et donc c'est un souci à l'attention globale du

déplacement et de la mobilité pour chacun des habitants de notre agglomération. Les perspectives attachées aux évolutions du transit de circulation ne sont que trop rarement mises en perspective de leur incidence globale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

M. le vice-président MALAVAL : Je vous remercie, monsieur le président, de me donner la parole ; donc quelques mots. Notre intervention n'est pas de mettre en cause la création de cette ZAC car ce dossier tel qu'il nous est présenté définit la logique des objectifs du Grand Lyon, de la commune que nous comprenons fort bien mais nous voulons simplement attirer l'attention sur le PDU actuellement en place.

A ce jour, la circulation domicile-travail est en augmentation constante sur le plateau nord, circulation en provenance de la Côte-d'Or du département de l'Ain, du Val de Saône et même du centre-ville. Tous les élus des communes voisines se plaignent du blocage routier aux heures de pointe par ce flux des automobilistes en provenance des lieux géographiques que je viens de citer et nous comprenons fort bien. Quelle n'est pas la commune du Grand Lyon qui n'est pas confrontée à ce problème ?

Monsieur le président, tous les contacts que le Grand Lyon et le Sytral ont pris auprès de ces collectivités limitrophes sont très difficiles sur leur participation afin de trouver une juste répartition financière au niveau des transports en commun. Mais nous savons tous que vous êtes extrêmement attentif sur l'ensemble de ces négociations. De plus, toutes les études en cours au niveau des inter-Scots vont nous le pensons modifier totalement le PDU et par voie de conséquences le PLU et, à terme, le schéma territorial de notre agglomération.

Enfin, monsieur le président, ce dossier est l'exemple où la conférence des maires concernés doit examiner rapidement les conséquences d'une commune dont la population va pratiquement doubler en quelques années. Et l'on pourrait ajouter à ce dossier Sathonay Camp ville nouvelle. Nous faisons confiance à l'équipe municipale de cette commune et à son maire pour mener à bien ces délicates transformations au regard du développement des déplacements à l'échelle de l'agglomération et des territoires partenaires.

Pour terminer, monsieur le président, le pôle déplacements dont je fais partie sera à vos côtés pour vous aider dans toutes les études futures : transports en commun, voirie et l'ensemble des infrastructures. Quant à l'urbanisme, c'est un domaine que vous connaissez bien.

Bonne chance, monsieur le maire, sur votre commune de demain !

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies.

M. le vice-président DUMONT : Monsieur le président, chers collègues, ce n'est pas seulement au nom de Pierre Abadie que je m'exprime ce soir mais bien pour le compte de tout notre groupe qui, dans son unanimité, s'est exprimé dans ce sens.

Pour la commune de Sathonay Camp, les dix années qui séparent le départ des militaires et la reconstitution du centre-ville par le biais de cette ZAC représentent évidemment une période cruciale. Que le Grand Lyon prenne toute sa part dans cette mutation -dont c'est d'ailleurs la compétence- apparaît comme parfaitement normal. Ce qui est par ailleurs normal c'est de penser et de raisonner ce projet à travers un prisme communautaire car un projet de ce type, comme beaucoup d'autres, a des conséquences importantes sur un secteur qui dépasse les limites communales.

Géographiquement, il faut reconnaître à Sathonay Camp une position parfaitement centrale et stratégique, au cœur de l'entonnoir du plateau nord de l'agglomération qui lui-même débouche sur Caluire puis sur Lyon intra-muros. Par ailleurs, Sathonay est traversée à la fois par les habitants du Val de Saône mais aussi par ceux de la Côte de l'Ain car équidistante de Fontaines sur Saône et de Rillieux, sans parler de son positionnement central pour les transports publics, la gare de Sathonay Camp étant vouée à devenir le principal pôle multimodal dans ce secteur en cas notamment de concrétisation de la ligne Trévoux-Sathonay Camp à laquelle notre collègue Malaval faisait allusion. Bref, cette commune est géographiquement centrale dans le Grand Lyon. Elle est vouée à devenir stratégique pour la circulation de près de 400 000 Grands Lyonnais et même au-delà.

Ce positionnement doit-il pour autant empêcher la commune de Sathonay Camp d'envisager son développement et même, dans ce cas précis, sa mutation sociologique ? La future ZAC de Sathonay Camp doit-elle cristalliser l'ensemble des problèmes de circulation du secteur ? Peut-on sérieusement affirmer que si l'on sanctuarise cette commune, la problématique des déplacements du nord de l'agglomération sera résolue ? Peut-on penser que la Communauté urbaine, et plus précisément son secteur nord, ne peut pas absorber la création de 560 logements répartie en douze années, soit 50 logements par an ? Ne serait-il pas plus ingénieux d'anticiper une urbanisation d'ensemble et donc les futurs modes de circulation plutôt que d'opposer des communes voisines dont le sort est, quoi qu'on en dise, étroitement lié ?

Enfin, sur une touche plus personnelle, peut-on reprocher au maire de Sathonay Camp de ne pas raisonner en termes communautaires alors que, depuis quatre ans, le vice-président qu'il est arpente justement quarante-trois communes de l'agglomération pour convaincre les élus et habitants des enjeux majeurs de l'intercommunalité ? Les élus de notre groupe peuvent vous assurer qu'il ne change pas d'avis lorsqu'il travaille pour sa propre commune. Nous considérons donc qu'il est injuste d'intenter aux élus de Sathonay Camp un procès d'intention à propos du développement de leur commune. Ce développement n'est autre qu'un rattrapage ; il est justifié, il est même nécessaire : je vous rappelle que le précédent recensement avait conclu à la perte de 1 500 habitants !

De plus, le projet de ZAC est cohérent. Il repose sur un projet urbain qualitatif et environnemental, il comprend 25 % de logements sociaux et 25 % d'accession sociale à la propriété. Enfin, il a fait l'objet d'une unanimité dans toutes les instances de concertation.

Ce projet semble très bien parti, l'intérêt croissant de l'initiative privée pour le projet le démontre d'ailleurs parfaitement. Il reste donc à l'intégrer dans un calendrier et une stratégie qui soit communautaire. Même si nous sommes persuadés, dans le Val de Saône, sur le plateau nord, que cette intégration est possible, nous devons visiblement nous réunir davantage et engager des discussions plus tangibles sur ce projet mais aussi sur tous les projets d'envergure de notre secteur.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous voulons vous faire part d'une proposition. Puisque cette problématique d'adéquation entre projets urbains et circulation dépasse les frontières des conférences des maires, nous souhaiterions la création d'un comité de pilotage ad hoc, qui regrouperait les élus membres et riverains du plateau nord, afin d'examiner les modes et enjeux de déplacements entre le nord de l'agglomération (val de Saône, plaine de l'Ain, plateau nord) et la ville centre, au regard des projets et infrastructures en cours de réalisation. Les projets de centralité de Sathonay Camp, de Caluire, de Rillieux, de Fontaines sur Saône doivent être

observés au regard des infrastructures de circulation que sont les grandes voiries d'agglomération, les lignes de bus en site propre, les projets ferroviaires, le pont Schuman et même les tunnels urbains qui seraient envisagés ou envisageables.

Cette proposition, monsieur le président, est vouée à nous faire revenir sur un terrain que l'on n'aurait jamais du quitter : il s'agit simplement de réunir des élus communautaires autour de projets communautaires pour envisager la meilleure solution communautaire. C'est la seule manière clairvoyante de procéder dans le difficile domaine de la circulation. Nous espérons que vous l'entendrez. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Dumont. Vous savez que je vous écoute toujours avec attention.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,

- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2006-3512 - déplacements et urbanisme - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3512. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : La commission a rendu un avis favorable sur cette délibération relative aux modalités de mise en œuvre des petits aménagements de voirie réalisés par le Sytral.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe UMP.

Mme NACHURY : Monsieur le président, merci de bien vouloir autoriser une brève intervention qui n'évoque pas directement le sujet de ce rapport mais qui n'est pas incongrue puisqu'elle concerne les transports en commun et singulièrement la desserte de la Cité internationale.

Le 29 juin, les deux lignes de bus 4 et 47 ont brusquement pour terminus la place Maréchal Leclerc, donc avant même la Cité internationale. Le 30 juin, un arrêt du 47 est aménagé en catastrophe sur le parvis du Palais des Congrès, le terminus du 4 restant inchangé. Cette situation doit se poursuivre jusqu'au 17 juillet. Il est sans doute important de lister et d'analyser les raisons de ce dysfonctionnement mais j'espère que ce n'est que cela parce que je n'ose pas imaginer que quiconque aujourd'hui puisse penser que la desserte transports en commun de la Cité internationale est inutile ou anecdotique. Je souhaite donc que nous réaffirmions bien la nécessité de liaison forte de la Cité avec l'ensemble du réseau et des équipements, et cela sans discontinuité. Il y a mille habitants, plus deux mille salariés, des congressistes -je crois même que le 5 juillet, il y avait un congrès sur les transports urbains-, des spectateurs pour les cinémas, des clients... et il y a presque un kilomètre de la place Maréchal Leclerc jusqu'à l'Amphithéâtre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Rivalta.

M. RIVALTA : Monsieur le président, je veux bien vous répondre, d'abord pour vous dire qu'effectivement, il y a une réaffirmation complète de la desserte de la Cité internationale et de l'Amphithéâtre puisque, au mois de septembre, nous mettrons en route le trolleybus dont vous avez vu que les câbles et le terminus sont en place.

Pour ma part, je dis toujours qu'il n'y a qu'une chose que je ne sais pas faire c'est faire voler les bus et faire voler les tramways. Donc l'allée a été utilisée pour une courte période par l'opération "sous les arbres" et, par voie de conséquence, personne ne sait faire passer les bus à travers tout cela. Donc c'est une période relativement limitée d'une quinzaine de jours et, dès que la voie sera de nouveau dégagée pour les bus ordinaires, la desserte se fera mais, au mois de septembre, c'est effectivement vous qui serez conviée à l'inauguration de la nouvelle ligne C 2 de trolleybus qui partira de la gare de la Part-Dieu et qui ira jusqu'à l'Amphithéâtre pour assurer sa desserte.

La même observation a été faite -d'ailleurs j'ai reçu une lettre aujourd'hui- par l'Interpol qui pose les mêmes questions pour ses salariés. Vous êtes une élue trop avertie pour ne pas avoir vu ce qui se passait sur l'allée en question, ni pour avoir vu le montage des câbles et des poteaux qui servent à l'alimentation des trolleybus, ni pour la présentation que l'on a fait dans la presse de la nouvelle livrée du trolleybus qui sera là aussi beaucoup plus attrayante et permettra la desserte de la Cité internationale, à terme, d'ailleurs, par la montée des Soldats à Caluire et Rillieux. C'est un travail tout en profondeur qui se fait mais vous savez aussi puisque vous posez la question, vousprenez un petit peu dans la porte que nous avons retardé ces projet puisque nous n'avons pas eu les 50 M€ de l'Etat. Donc, c'est pour cela que la chose s'est passée.

Je voudrais aussi, monsieur le président, en profiter pour répondre à l'interrogation qui a été faite sur l'indexation des places de parking sur le coût de l'énergie. Je trouve assez stupéfiant que ceux qui se disent les plus grands défenseurs des transports en commun puissent contester cette indexation parce que, jusqu'à preuve du contraire, les transports en commun marchent avec de l'énergie. Le coût des transports en commun augmente aussi avec le coût de l'énergie et, si l'on n'augmente pas le prix des parkings en fonction aussi de ce prix de l'énergie, évidemment, il y a une distorsion qui se produit. Donc, on refavorise la voiture par rapport aux transports en commun. Je souhaite que l'homogénéité des raisonnements aille jusqu'à ce genre de question, ce genre de détail. Voilà, monsieur le président;

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rivalta, on connaissait votre souci écologique.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2006-3548 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement -
Opération numéro vert ambroisie - Participation financière -
Délégation générale au développement urbain - Direction des
politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3548. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission. Cela concerne un dossier sur l'ambroisie avec une participation du Conseil général.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Aglo, vous avez la parole.

M. le vice-président PILLONEL : Monsieur le président, l'introduction du dossier démontre bien que l'arrachage de l'ambroisie est le problème de tous puisqu'il s'agit d'un problème récurrent de santé publique. Mais, à notre sens, il ne suffit pas de le signaler, il est préférable de privilégier des interventions d'hommes susceptibles de se rendre sur les zones concernées.

D'ailleurs, il existait il n'y a pas si longtemps des équipes formées de jeunes en déshérence professionnelle et à qui l'on proposait d'établir un projet de vacances dont ils tiraient doublement profit : s'investir dans un projet personnel, ce qui était nouveau pour eux, ou ludique qui allait de passer un permis de conduire ou effectuer un stage de vacances professionnalisant. Il y avait aussi l'occasion offerte par la communauté urbaine de Lyon de retrouver le goût du travail et de la collectivité grâce à l'embauche durant la période d'arrachage de l'ambroisie. Ces opérations permettaient ainsi chaque année à 150 jeunes de trouver un intérêt à leur réinsertion professionnelle.

Bien sûr, on peut nous rétorquer que le Conseil général a pris le relais avec les brigades vertes mais qu'en est-il dans les faits ? De 1995 à 2004, chaque année, de fin juillet à fin août, le Grand Lyon employait donc 150 jeunes en difficulté et permettait de traiter une zone de 60 hectares sur les 55 communes de son agglomération. Depuis, le Département n'emploie, pour cette opération arrachage de l'ambroisie, que 250 personnes pour une surface traitée de 110 hectares mais sur 176 communes. La zone couverte sur l'agglomération du Grand Lyon est ainsi passée de 60 à 15 hectares. Donc, ne vous méprenez pas, nous ne contestons pas la somme qui est en cause mais bien la méthode employée, nous ne constatons pas là un progrès mais plutôt une régression.

Une collectivité locale telle que le Grand Lyon devrait être plus impliquée sur le terrain plutôt qu'au téléphone avec un téléopérateur. On ne peut pas seulement gaver le public d'informations et rater en même temps une occasion d'agir directement sur l'insertion par l'emploi, comme nous l'avons fait avec volonté pendant un temps et sans risque affirmé les années précédentes. Et je pense que ce qui a été fait tout récemment, avec le dispositif Présence, qui prévoit 300 emplois à durée déterminée pour les jeunes chômeurs et Rmistes afin d'assurer la sécurité dans les transports en commun, pourrait s'appliquer au travail saisonnier d'arrachage de l'ambroisie.

La comparaison est peut-être osée mais le principe est certainement bon. J'ai entendu le président dire sa préférence pour l'action plutôt que pour la théorisation, alors agissons dans ce sens pour 2007 !

M. LE PRÉSIDENT : Merci. On va déjà aller faire une cueillette d'ambroisie nous-mêmes, ce sera la première action citoyenne. On organisera cela avec vous, monsieur Pillonel.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2006-3555 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Autorisation de signer un avenant au marché public de mise en conformité du dispositif de traitement des fumées du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud (CVTDULS) avec l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Tourniaire a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3555. Madame Tourniaire, vous avez la parole.

Mme TOURNIAIRE, rapporteur : Ce dossier concerne l'autorisation de signer un avenant au marché public de mise en conformité du dispositif de traitement des fumées du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud avec l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002. Des modifications sont à apporter au texte du projet. Il convient de lire :

- dans le paragraphe "*Les contraintes architecturales*" : "Mise en place du bardage architectural : **232 500 € HT**" au lieu de "240 000 € HT".
- dans le paragraphe "La mise en place de commande locale sur les reddeurs sous chaudière (équipement de transport des cendres)" : Mise en place de trois coffrets de commande locale : **8 880 € HT** au lieu de "8 800 € HT".

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Aglo.

M. le vice-président PILLONEL : Il y va aujourd'hui !

M. LE PRÉSIDENT : Il faut que le groupe Agglo monte en puissance !

M. le vice-président PILLONEL : Vous avez 50 % au micro.

La mise en conformité du dispositif de traitement des fumées du centre de déchets de Lyon sud s'avère indispensable et nous y souscrivons bien évidemment. Mais c'est l'occasion pour nous de réaffirmer ce que vous réaffirmez d'ailleurs fréquemment au Bureau et ici même que les études pour des projets de cette envergure doivent être menées de façon très fine.

Bien entendu, s'il arrive d'avoir une hausse de 515 600 € TTC pour des contraintes apparues en cours d'exécution du marché, nous pouvons le comprendre. Toutefois, lorsque ce sont des contraintes architecturales, le projet aurait du, à notre sens, tenir compte des conséquences des prescriptions de l'architecte. Les passerelles de liaison, les bouillottes et les passages de câbles électriques me paraissent absolument découler de l'étude que l'on aurait dû mener ou que les architectes auraient dû mener. Ces aménagements auraient donc dû être déterminés préalablement. Pour nous, concernant bien sûr les autres plus-values qui sont l'adaptation des postes de conduite, on comprend mieux que leur étude a posteriori est à peu près

naturelle et normale puisque nous réadaptions l'existant à ce que nous pensons être rénové totalement.

Donc, cela nous permet de réaffirmer qu'en fonction de ces remarques, nous devons de nouveau dire que les études préalables portant sur la réalisation de projets de cette envergure devraient être menées à leur terme conséquemment et que la responsabilité des architectes soit engagée lorsque, véritablement, c'est leur étude qui est mise en cause. Voilà, monsieur le président, ce que l'on voulait dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Da Passano, un mot.

M. le vice-président DA PASSANO : Un tout petit mot pour rassurer mon collègue Claude Pillonel. Les prescriptions architecturales c'est l'Architecte des bâtiments de France qui les a imposées et il les a imposées après notification du marché à la société LAB ; donc, quand les marchés ont été passés, l'Architecte des bâtiments de France n'avait pas encore réagi.

Je voudrais dire également qu'aujourd'hui, si l'on tient compte qu'à peu près 55 % de cet avenant est dû à quelque chose d'imprévisible (les prescriptions de l'architecte), il reste à peu près 45 % c'est-à-dire 1,63 % d'avenant par rapport au marché initial.

Compte tenu des surfaces engendrées par la sécurité des techniciens, on peut considérer que le véritable avenant sur le chantier proprement dit est de 0,7 %. Il est donc je crois largement acceptable, et je voudrais bien que, dans toutes nos collectivités, on n'ait jamais plus de 0,7 % d'avenant, surtout sur des travaux de cette envergure.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano d'avoir rassuré monsieur Pillonel.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme TOURNIAIRE.

N° 2006-3561 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Projet européen Averroes - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3561. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'une délibération qui concerne le projet européen Averroes. Averroes c'est, outre le nom d'un philosophe grec,...

M. LE PRÉSIDENT : Non, arabe !

M. le vice-président CRÉDOZ : Arabe, pardon, excusez-moi !

M. LE PRÉSIDENT : Arabo-andalou on va dire.

M. le vice-président CRÉDOZ : Mais en tout cas, ce qui est important dans ce nom, c'est ce que représente ce projet. Ce sont des actions qui visent à l'égalité sans discrimination de race, de religion ou d'origine dans l'emploi et les services.

Ce projet est conduit par l'association ISM Quorum qui est le chef de file retenu dans le cadre du programme d'initiative communautaire Equal dont l'objectif est la promotion de pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et les inégalités de toutes natures en relation avec le marché du travail.

Les acteurs impliqués dans ce dispositif sont les employeurs, tant publics que privés et les syndicats de salariés. Il est demandé de voter un petit budget pour faire fonctionner ce groupe de travail à la Communauté urbaine. Une subvention de 4 000 € pour les dépenses de déplacements remboursée en totalité par le FSE et une subvention de 30 000 € soit deux fois 15 000 €, au titre de 2006 et 2007, pour ISM Quorum pour financer le budget du chantier "fonction publique territoriale".

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, en ces temps d'émerveillement sportif autour d'une certaine France "Black Blanc Beur", même si l'aventure s'est relativement mal terminée, il n'est peut-être pas inutile de revenir sur les difficultés d'intégration ou d'égalité des chances les expressions sont nombreuses que rencontrent les jeunes issus de l'immigration comme on les appelle encore même lorsque leur famille est en France depuis plusieurs générations. On a beaucoup parlé récemment des inégalités dans l'accès au logement, dans la représentation dans les médias ou même dans la représentation politique.

La première discrimination dont souffrent ces jeunes, ils nous l'ont rappelé en novembre dernier, c'est la discrimination dans l'accès à l'emploi. Il y a bien sûr les problèmes des non diplômés mais il y a tout autant le problème des jeunes diplômés, ceux qui ont toutes les qualifications nécessaires mais que leur adresse sur un dossier de candidature ou la couleur de leur peau à un entretien d'embauche suffisent à écarter des sélections.

C'est pour voir si la fonction publique territoriale n'est pas frappée par ces mécanismes pervers que notre collectivité, avec d'autres comme la ville de Grenoble, s'engage dans ce projet.

Nous ne pouvons bien sûr que lui apporter notre soutien. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2006-3547 -proximité,ressources humaines et environnement - Plan local d'éducation au développement durable - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3547. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avec ce rapport, nous vous proposons de voter le plan local d'éducation au développement durable. Ce plan est une des actions de

l'Agenda 21 que nous avons voté en mai dernier. C'est un document qui cadre et qui redéfinit nos objectifs, nos actions et notre partenariat en matière d'éducation.

En matière d'objectifs, nous pensons que nous avons une responsabilité sociétale de contribuer à la formation de nos concitoyens sur les enjeux du développement durable, qu'ils soient planétaires ou locaux, et que nous avons aussi l'objectif de mieux réussir, par cette action d'éducation, les politiques publiques dont nous avons la charge.

C'est pourquoi ce travail vous est présenté aujourd'hui. Il résulte d'une réflexion collective avec les différents collègues dans leurs délégations et les différents services avec des représentants des associations qui sont des partenaires précieux et professionnels pour la mise en œuvre d'actions éducatives.

Après plusieurs années d'éducation à l'environnement, l'élargissement au développement durable est amorcé et sera conforté par ce document puisque nous voulons couvrir des champs plus larges du développement urbain durable et de la solidarité internationale, ceci bien sûr en lien avec nos compétences, pour mieux réussir les politiques que nous menons.

Le rapport présente aussi les équipements que nous avons sur l'agglomération en matière d'éducation et mentionne les projets d'équipements futurs pour lesquels des études de faisabilité sont en cours et seront discutés chacun le moment venu.

Enfin, la mise en œuvre et l'évaluation de ce plan seront aussi partenariales parce que tout ce qui concerne le développement durable doit l'être car nous ne pouvons agir seuls et réussir seuls et, pour cela, nous mettons en place une instance de pilotage, notamment avec les communes, qui poursuivra le groupe qui a été créé pour l'élaboration du plan.

La commission a donné un avis favorable à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, notre plan d'éducation au développement durable est le premier plan proposé par une agglomération française et il est, paraît-il, déjà envié par d'autres collectivités territoriales.

Le groupe GAEC se réjouit de cette production qui était attendue comme une suite naturelle de notre Agenda 21. Nous apprécions particulièrement le fait que l'éducation soit abordée de façon formelle par l'école mais aussi plus largement de façon informelle par les associations, les conseils de quartier, le Conseil de développement. En tant qu'élue chargée des personnes âgées du quatrième arrondissement, je me permets de pointer le fait qu'il ne faut pas oublier, dans les publics, lesdites personnes âgées qui représentent plus de 20 % de la population et qui peuvent elles aussi proposer des idées, s'impliquer, prendre des habitudes nouvelles.

Nous apprécions aussi la volonté du Grand Lyon d'associer les entreprises car elles ont une forte responsabilité en termes de développement durable, aussi bien par la production et le souci de l'environnement que par le dialogue social qu'elles peuvent insuffler et qui permet de conforter le triptyque, toujours difficilement recherché, de l'économique, du social et de l'environnemental.

Bien entendu, le Grand Lyon doit, avec les entreprises comme avec les associations, construire des projets en commun afin d'obtenir une vision cohérente entre notre Agenda 21, nos compétences et nos objectifs de réussite à court et moyen termes

(je n'ose parler de long terme car le développement durable est devenu affaire urgente). Cela suppose aussi une volonté d'évaluation périodique de la mise en œuvre de nos actions et de leur rectification ou amplification, autant que de besoin.

Le financement prévu pour la mise en œuvre de ce plan semble satisfaisant, à condition que les différentes directions du Grand Lyon mettent en place une éducation à l'environnement qui concerne leur compétence. Cela est engagé sur l'eau. Il faut que cela se développe plus fortement sur la propreté, par exemple en formant des médiateurs pour améliorer le tri des déchets. Je souligne à ce propos que la dimension humaine de la mise en œuvre du développement durable est primordiale et que les infrastructures ou l'achat de nouveau matériel ne suffit pas ; c'est d'ailleurs là tout le sens de l'éducation au développement durable, le sens humain et pas seulement technique.

Je passe la parole à Yves Fournel pour compléter mon propos (*Brouhaha*). J'ai tenu mes deux minutes.

M. FOURNEL : Nous sommes dans le temps retenu par la conférence des présidents ! Je ne reviendrai pas sur l'appréciation globale qui vient d'être portée sur le plan d'éducation au développement durable et que je partage. Avec ce plan, nous passons du temps des pionniers qui ont permis de lancer des actions et des expériences à une mise en cohérence et à la précision sur les objectifs et modalités d'intervention du Grand Lyon ; c'était indispensable.

Je voudrais cependant insister sur un point : la place des communes dans la gouvernance d'agglomération qui est proposée, en particulier sur le champ du scolaire et du périscolaire. Quelques exemples pour l'illustrer :

- sur des interventions financées par le Grand Lyon, le Grand Lyon ne prend en charge qu'une partie du coût de ces actions et les communes, en fait, dans la réalité, assurent le reste. Il est donc nécessaire que les communes soient associées non pas seulement au moment de payer mais à tous les niveaux de pilotage et dès la conception de ces actions ;

- autre exemple, par ailleurs, des services : si je prends l'exemple de Lyon, le service du parc de la Tête d'Or ou des espaces verts mène des actions qui ne se limitent pas au public de la commune et qu'il est donc indispensable d'articuler avec le Grand Lyon.

Enfin, toutes les communes doivent bien sûr être traitées à égalité dans les contributions du Grand Lyon, proportionnellement à leur population et dans les mêmes conditions. Beaucoup de communes comme Lyon se sont engagées dans un projet éducatif local dont une des dimensions est l'éducation au développement durable, éducation à l'environnement. Je propose donc et je souhaiterais maintenant une articulation forte de ces démarches au niveau communal avec le plan que nous allons voter bien entendu, au niveau du pilotage et pas seulement au niveau de l'information.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, enfin un plan qui propose une politique d'éducation au développement durable coordonnée dans la mise en œuvre des politiques publiques ! Le groupe salue ce plan, d'abord parce qu'il propose une offre globale des lieux et des partenaires différents répartis sur toute l'agglomération et qu'il permet de répondre à la diversité des demandes du public et des enjeux.

L'aspect éducation au développement durable a nettement progressé ces derniers temps. Aujourd'hui, des outils existent et les équipements dédiés sont visibles pour le grand public, que ce soit la Maison rhodanienne de l'environnement, le circuit tri à Rillieux la Pape, le futur circuit de l'eau le sera également bientôt, les jardins pédagogiques, la péniche du Val de Rhône, la Maison du vélo. Les partenaires se sont diversifiés et sont clairement identifiés. C'est là aussi un élargissement notable qui déborde des thématiques environnementales comme on les concevait d'une manière traditionnelle il y a encore quelques années. Citons entre autres la Fédération nationale des chiens guides d'aveugles ou encore Artisans du Monde avec l'éducation au commerce équitable.

Je voudrais insister aussi sur le fait que le portage de l'éducation au développement durable par des services dédiés au Grand Lyon, en partenariat avec les communes et les acteurs associatifs, est clairement souligné au travers des quinze fiches qui recensent les différents enjeux identifiés de manière opérationnelle et transversale, aussi bien prospective et stratégie d'agglomération, politique de la ville, direction de la propreté, direction de l'eau, mission écologie, mission déplacements que direction de la voirie.

Pour finir, il me semble que le sens de ce plan c'est aussi son efficacité et que son efficacité nous l'évaluerons sur la capacité des élus, des services, des communes et de leurs partenaires à faire évoluer concrètement les pratiques individuelles des Grand Lyonnais en lien avec les choix collectifs.

Un exemple évident est celui de la collecte sélective, un enjeu industriel, financier et environnemental, c'est par exemple qu'un troisième four à l'usine d'incinération de Rillieux la Pape estimé, selon le groupe de travail prospectif sur les déchets, à 42 M€ HT, ne soit pas nécessaire. Pour cela, il faut aussi que le Grand Lyon et les services concernés sachent, à travers ce plan, actionner les leviers pour une meilleure qualité de tri et pour la réduction des déchets. Nous avons déjà fait des progrès en termes de qualité de la collecte et les économies générées sont déjà perceptibles, comme en témoigne le dernier comité budgétaire. Ne nous arrêtons pas en chemin ! Emparons-nous tous de ce plan, diffusons-le auprès du public pour créer des économies, aussi bien en termes d'investissement et de fonctionnement budgétaire qu'au niveau de la consommation des ressources et de l'impact sur l'environnement.

Je voulais rappeler en conclusion ultime qu'il est bon de s'administrer à soi-même les potions que l'on administre aux autres. Mettons en place dans les bureaux communautaires des bacs verts de façon à récupérer les emballages, ne serait-ce que les bouteilles d'eau que nous avons sur nos tables et qui étanchent notre soif ou alors les remplacer par des carafes d'eau, cela nous permettrait peut-être d'économiser un certain nombre de déchets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

M. MORALES : Monsieur le président, chers collègues, le 17 mai 2005, nous avons largement décidé d'approuver l'Agenda 21, véritable checklist des opérations à mener en vue du développement durable de notre agglomération.

J'avais longuement repris des éléments de cet Agenda 21 touchant à son ampleur, sa faisabilité et ses obligations. J'ai souligné que le développement économique, lorsqu'il tend à l'amélioration du niveau de vie d'un peuple, conduit inéluctablement ce peuple à des exigences sociales et environnementales : nous voulons être logés dans des appartements plus sains, mieux manger,

bénéficier des soins préventifs et curateurs les plus performants, travailler dans des environnements plus sécurisés, respirer un air contrôlé -et j'en passe-.

La notion même de développement durable constitue l'évolution harmonieuse de ces exigences sociales et environnementales accompagnant l'essor économique mais qui doit nécessairement être décliné au niveau planétaire. En allant plus loin, il serait vain pour ne pas dire absurde de s'acharner à limiter la teneur en soufre ou en composés organiques volatils de notre atmosphère et de laisser l'Iran ou la Corée du Nord développer un programme nucléaire agressif. Chaque action inscrite dans le développement durable s'intègre à une vision de l'avenir de la planète toute entière sur laquelle nous vivons.

Cette délibération propose la réalisation d'un plan d'éducation au développement durable comme une des 86 actions de l'Agenda 21. Je ne ferai que deux remarques, beaucoup de choses ont déjà été dites.

Il existe plus de huit millions de publications et de sites francophones sur Internet sur l'éducation à l'environnement : écoles, lycées, universités, grandes écoles, institutions comme les communes, les associations de communes, Régions, Etats, Nations, Nations-Unies, des associations à foison sur des thématiques très ciblées ou impliquées sur de larges programmes, sans oublier le ministère de l'Ecologie et du Développement durable en rappelant le BO du 15 juillet 2004 qui fixe la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable.

Nous ne devons pas refaire ce qui est fait. C'est une évidence. Notre vocation est de fédérer, d'accompagner, de trouver les synergies permettant d'optimiser ce qui est désormais l'indispensable prise de conscience collective de notre avenir environnemental. Sachons également utiliser ce qui est fait avec notamment les pays du nord de l'Europe, en avance et riches d'expériences. Sachons enfin ne pas reproduire ce qui ne marche pas. Quand l'éducation à l'environnement est la seule arme dans la problématique de la propreté urbaine et des pollutions canines par exemple, on arrive à l'échec d'Amsterdam, mais à la réussite de Bruges parce que couplée à des contraintes financières pour ceux qui n'ont pas totalement intégré les impératifs d'hygiène publique.

La seconde remarque est un rappel de la faisabilité de l'Agenda 21. J'avais pointé du doigt la boulimie d'objectifs de l'Agenda 21 : 86 actions, et le Conseil de développement en demandait plus ! Cette richesse apparente est une faiblesse car comment croire un seul instant que tous seront réalisés en temps, techniquement accessibles ou financièrement raisonnables. Il est indispensable de définir des priorités réalisables en temps, en acte et en argent permettant d'atteindre des paliers d'objectifs tenus.

L'action 64 de l'Agenda 21 devient ce soir, semble-t-il, la première priorité. Nous en sommes satisfaits. Sa réalisation future est déjà un beau challenge.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Communiste.

M. BURONFOSSE : Monsieur le président, l'énoncé des motifs qui amène cette délibération dit entre autres que nous vivons à crédit sur la planète. C'est peut-être vrai mais il faut admettre que les crédettes sont de nature et d'ampleur bien différentes : il y a les grandes sociétés qui pillent la planète avec, par exemple, la déforestation ou celles qui organisent leur activité au mépris de l'environnement comme Total et, de l'autre côté, des centaines

de millions d'hommes qui n'ont même pas l'accès à l'eau et qui rêvent sans doute de développement.

Le développement durable, l'environnement, cela a un coût, sans doute moindre dans les pays moins développés socialement et industriellement, là où vont s'établir les entreprises qui délocalisent.

Pour le développement durable, il y a deux gestes : celui que l'on s'impose et celui par lequel on impose. Dans les deux cas, la connaissance, l'éducation et la citoyenneté sont nécessaires. La délibération y contribue.

L'eau et les fleuves sont ciblés dans les objectifs de la délibération. Je ne veux pas manquer l'occasion de rappeler avec indignation que, depuis septembre 2005, la consommation humaine et animale de poissons provenant du canal de Jonage est interdite par arrêté préfectoral ; sont en cause les PCB et autres dioxines. Par une série d'arrêtés laconiques, l'interdiction a été étendue au canal de Miribel et au Rhône, jusqu'à Sault-Brenaz. Cela dure depuis dix mois, sans information aux associations de protection des milieux aquatiques ni aux communes concernées. Une seule bonne nouvelle : la pollution s'est arrêtée au seuil de Saint Clair, comme il y a trente ans le nuage de Tchernobyl s'était arrêté à nos frontières. Amis pêcheurs lyonnais, soyez tout de même prudents ! Dix mois, c'est long. Qu'a-t-on fait ? Pas grand-chose. Si l'on en croit les services de la préfecture, ces résultats médiocres résulteraient de la difficulté à attraper des poissons pour analyse. Il semble bien qu'un autre poisson a lui aussi réussi à passer à travers les mailles du filet : le pollueur.

Notre agglomération va consacrer plus de 50 M€ aux projets des berges du Rhône et de l'Anneau bleu. L'agglomération, avons-nous coutume de dire, retrouve son fleuve. Agissons pour qu'elle retrouve un fleuve propre où la vie aquatique est saine. Exigeons-le ! Et que tous les moyens soient mis en œuvre pour hâter le retour à une situation normale, que les pollueurs soient mis en demeure de réparer et dans l'impossibilité de recommencer !

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe UMP.

M. PETIT : Monsieur le président, je vais quelque peu nuancer les propos tenus jusqu'à présent, un petit peu seulement.

Vous nous proposez ce soir d'approuver un rapport directement lié à la mise en œuvre de l'Agenda 21, dans la suite logique de son adoption par notre Conseil en mai 2005. Il s'agit d'élaborer un plan local d'éducation au développement durable qui fait partie des 86 actions de départ à mettre en œuvre. Nous sommes heureux de constater que les services de la Communauté urbaine s'engagent à développer les volets éducation dans la mise en œuvre des politiques publiques et plus particulièrement des services urbains.

Malgré tout, ce rapport nous conduit à émettre des réserves quant à la lisibilité de l'Agenda 21. En effet, si nous ne trouvons rien à redire sur les intentions affichées par ce plan, à savoir une sensibilisation accrue des citoyens à la problématique de l'éducation au développement durable et aux comportements responsables, nous ne pouvons que rester perplexes face à la complexité apparente de sa mise en œuvre. En effet, un certain nombre d'éléments ne font que confirmer nos précédentes remarques lors de la présentation du plan d'actions l'an passé. Ce plan d'éducation au développement durable recense tout un catalogue de bonnes intentions, sans objectifs précis dès le début de sa mise en œuvre.

Cette délibération ne fait que décrire le contexte global dans lequel ce plan sera mené mais tout cela n'est pas très lisible. Vous nous présentez des thèmes qui sont qualifiés de "prioritaires"; il y en a 15. Nous regrettons que 15 thèmes aient été sélectionnés sans qu'aucun objectif quantifiable ne soit présenté en face, en tout cas dans le rapport.

Pourtant, la délibération précise -je cite- : "La Communauté urbaine est, de par ses compétences, un acteur important de l'aménagement et du développement du territoire, qui doit prendre sa part dans la responsabilisation et dans l'éducation au développement durable des habitants de l'agglomération, en développant les synergies, en particulier avec les Communes, et en précisant ses objectifs en termes quantitatifs et d'évaluation"
-fin de citation-.

Il nous semble que les objectifs se fixent au début d'une action et non pas pendant, et encore moins après. Pourquoi ne pas, en face de chaque thème, s'être fixé un objectif réaliste, comme par exemple une baisse chiffrée de la pollution sonore dans certains quartiers et à certaines heures ? Autre exemple, la délibération aborde un sujet sensible, à savoir l'évolution des services urbains, notamment en ce qui concerne la propreté des rues et des espaces publics. Voilà un sujet où nous aurions été très curieux de connaître les objectifs chiffrés de l'Agenda 21, étant donné l'autosatisfaction que vous affichez souvent sur ce sujet malgré nos relances.

Nous savons tous que nous n'avons pas attendu l'Agenda 21 pour nous préoccuper du développement durable, même si on utilise d'autres termes pour décrire ce dont il s'agit. Le texte du rapport précise que de nombreuses associations ont déjà signé des conventions avec la Communauté urbaine sur des sujets proches et qu'elles ont des personnels qualifiés en matière éducative. Pourquoi ne pas avoir recensé dans un premier temps l'ensemble des actions en matière éducative menées par tous les acteurs connus : associations, institutions locales ou Education nationale ? Ne risque-t-on pas d'engager une réflexion parallèle sur des thèmes déjà abordés efficacement par ces acteurs ?

Pour conclure, il est indispensable de rechercher de l'efficacité dans cet Agenda 21 car nous risquons la dispersion des idées et de leur mise en œuvre. Il n'est pas certain que nous obtenions des résultats concrets pour nos concitoyens avec autant de thèmes et d'acteurs impliqués dans ce plan. Nous ne sommes pas convaincus que nous prenions la bonne direction avec cette délibération qui est malgré tout très théorique et qui ne nous laisse pas entrevoir des évolutions pratiques à moyen terme pour les habitants.

Nous revenons donc à nos propositions précédentes : n'aurait-il pas fallu privilégier un Agenda 21 qui propose un plan d'actions réaliste de dix ou quinze actions sur deux ans, hiérarchisées, budgétisées avec des indicateurs pertinents et des objectifs chiffrés qui permettent de dégager une véritable amélioration des actions menées actuellement ou ciblant des opérations nouvelles ?

Monsieur le président, ne compliquons pas ce qui n'a pas besoin de l'être ! Les élus du groupe UMP s'abstiendront sur ce dossier qui mérite un traitement plus pragmatique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. le vice-président DARNE : Monsieur Petit, comme d'autres, le sujet c'est le plan d'éducation, donc il ne s'agit pas de mesurer les indicateurs de l'Agenda 21 mais bien d'une action sur le plan

éducation. Donc votre propos m'amène à penser : pourquoi faire maintenant ce que l'on pourrait faire plus tard ? Pour ma part, je crois que l'éducation, c'est le moment de s'y mettre et voter l'Agenda 21 l'année dernière et un plan d'éducation, c'est évidemment le moment.

Je voudrais d'abord saluer le travail de ceux qui ont rédigé cela parce que, quand on fait partie du comité de suivi, la sévérité sur le document est encore plus forte que la vôtre mais évidemment plus constructive et je trouve que nos services ont réussi, à partir des directives que nous avons données, à sortir un document de qualité, même si je suis persuadé que, dans quelques années, il sera encore meilleur parce que l'expérience et quelquesuns des éléments que vous évoquiez permettront bien sûr de l'améliorer de façon significative.

Je voudrais, au-delà de cette remarque générale, dire cinq idées en cinq phrases si possible.

La première c'est que l'éducation au développement durable ne peut pas, à terme, être cantonnée dans un enseignement spécialisé développement durable. Je pense que c'est lorsque les cours de chimie, de physique, d'histoire ou de géographie intègrent les éléments qui permettent de faire comprendre, dans l'ensemble des disciplines, comment il faut intégrer le développement durable que nous gagnerons. Evidemment, cela n'exclut pas qu'il puisse y avoir un enseignement particulier.

La deuxième idée que je voudrais dire c'est que l'éducation, dans ce domaine, il ne faut surtout pas la cantonner au public scolaire ou à des éléments fermés. C'est dit dans l'éducation populaire, je pense qu'il faut aller évidemment au-delà et que les concepts de formation-action sont à mettre en œuvre en particulier dans ce champ-là parce que c'est aussi à partir des pratiques des individus que, de trois à quatre-vingt-treize ans, on peut s'éduquer au développement durable.

La troisième c'est qu'évidemment, pour faire cela -et je rejoins là monsieur Yves Fournel-, l'implication des communes et des autres partenaires est indispensable, tant pour le financement que dans la mise en œuvre et le concept ; je ne développe pas puisqu'il l'a dit.

La quatrième idée c'est qu'il faut peut-être que l'éducation elle-même soit durable, c'est-à-dire respecte les concepts de développement durable. Je crois qu'aujourd'hui, notre école est inégalitaire et qu'évidemment, on devrait aussi avoir comme priorité principale, dans la cohérence que l'on veut, de faire qu'il y ait plus d'efficacité, moins d'éliminés, plus d'enfants qui sachent lire quand ils entrent en sixième, moins d'éliminés dans un deug, moins de redoublements en CP et que la durabilité commence aussi par la réussite du système scolaire autant que par l'éducation parce que c'est véritablement là que l'on construit une société durable car je crois profondément au rôle de l'école et de l'éducation.

Je voudrais terminer par une cinquième idée, que j'emprunte tout bêtement à Koïchiro Matsuura c'est le directeur japonais de l'Unesco, qui dit simplement que l'éducation ce n'est pas simplement un truc un peu mièvre que l'on donne à tout le monde, comment faire ceci ou cela, mais c'est un véritable enjeu idéologique. Je le cite : "De nombreux systèmes d'éducation considérés comme efficaces tendent, en fait, à produire des individus exclusivement préoccupés de leur avancement personnel et de l'accroissement de leurs revenus. Si nous croyons que l'éducation et la formation de par le Monde ont négligé tout un ensemble de valeurs et d'attitudes, nous devons admettre que l'éducation pour un développement durable pose

des défis considérables aux pays développés comme à ceux en développement". Et je crois que, quand on fait cette éducation-là, ce n'est pas mièvre mais que l'on remet en cause une partie de ce qui est les veaux d'or de notre société actuelle.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Bravo ! Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3488 - Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Avenant - Convention de mandat - Délégation générale au développement urbain -

N° 2006-3501 - Chassieu - Place Roosevelt - Rue de la République - Aménagement des espaces publics - Déroulement de l'enquête publique - Poursuite de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2006-3502 - Décines Charpieu - Revitalisation du centre-bourg - Instauration d'un périmètre d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Buronfosse comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3488, 2006-3501 et 2006-3502. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : La commission, monsieur le président, a donné un avis favorable sur ces trois dossiers.

Si vous me permettez, j'ajouterai un mot juste pour dire que la revitalisation du centre-bourg, en ce qui concerne la ville de Décines Charpieu, avec une lecture un peu rapide, pourrait laisser penser à un centre en difficulté mais il s'agit tout au contraire d'adapter le dynamisme de ce secteur, boosté par l'arrivée de Léa.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2006-3493 - Charte partenariale d'accès à un logement pour tous passée avec la ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3496 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Fonds de concours à Axiade Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3508 - Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Autorisation de signer le transfert du marché de maîtrise d'oeuvre pour la tranche opérationnelle 3 auprès du mandataire - Approbation de l'avenant n° 3 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement (CPA) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3515 - Oullins - Liaison piétonne entre l'avenue Jean Jaurès et la place de la Convention - Révision de l'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3493, 2006-3496, 2006-3508 et 2006-3515. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Il s'agit de trois dossiers concernant Bron, Oullins et Tassin la Demi Lune et d'une charte partenariale d'accès au logement pour tous avec la ville. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2006-3494 - Protocole entre la Société nationale immobilière (SNI) et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3495 - Aides publiques au parc privé dans le cadre de la délégation des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) et de la Région - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3503 - Rillieux la Pape - Evolution du village - Prise en compte d'un projet - Inscription d'un périmètre d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

N° 2006-3509 - Vénissieux - Plateau des Minguettes - ZAC Armstrong - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3494, 2006-3495, 2006-3503 et 2006-3509. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Il s'agit de quatre rapports dont un protocole du Grand Lyon avec la Société nouvelle immobilière, l'un pour des aides publiques aux parcs privés en permettant un contrôle des aides de l'Anah, l'un pour l'inscription d'un périmètre d'études pour le village de Rillieux la Pape et l'autre pour le plateau des Minguettes, la création de la ZAC Armstrong.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2006-3497 - Lyon 3° - Maison d'accueil pour jeunes ouvriers (Majo) Villette - Subvention pour des travaux de démolition-reconstruction - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3498 - Lyon 8° - Foyer de jeunes travailleurs (FJT) la Maison d'accueil pour jeunes ouvriers (Majo) Moulin à Vent - Subvention pour travaux de restructuration - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3499 - Mise en place d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) pour les hôtels meublés - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3504 - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Berges de la rive gauche du Rhône - Aménagement - Convention d'utilisation des installations de la Communauté urbaine par France Télécom - Autorisation de signer ladite convention - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2006-3511 - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Avenant à la convention entre Réseau Ferré de France (RFF), la SEM Lyon Confluence et la Communauté urbaine relative au financement d'ouvrages d'art ferrés - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3513 - Craponne - Voie Romaine - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0378 - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3497 à 2006-3499, 2006-3504, 2006-3511 et 2006-3513. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole. Il n'est pas là. Madame De Coster, vous voulez bien rapporter.

Mme DE COSTER, rapporteur en remplacement de M. FLACONNÈCHE absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DE COSTER en remplacement de M. FLACONNÈCHE absent momentanément.

N° 2006-3505 - Dardilly - Aires d'accueil des gens du voyage - Programme 2006 - Subvention d'équipement et travaux de compétence communautaire - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3506 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Aire d'accueil des gens du voyage - Acquisitions foncières et mission coordination sécurité prévention santé (CSPS) - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3507 - Mions - Gens du voyage - Logement des familles sédentarisées - Réalisation d'un terrain familial - Subvention d'équipement et travaux de compétence communautaire - Individualisation d'autorisation de programme sur opération globalisée - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Serres a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3505 à 2006-3507. Monsieur Serres, vous avez la parole.

M. SERRES, rapporteur : Ces trois dossiers, qui concernent la réalisation d'une aire d'accueil à Dardilly, des acquisitions foncières pour un terrain d'accueil à Vaulx en Velin-Villeurbanne et la construction d'un terrain familial à Mions ont reçu un avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. SERRES.

N° 2006-3514 - Ecully - Aménagement de la zone 30 et des carrefours du centre-ville - Lancement des études et réalisation de la première tranche de travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2006-3514 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2006-3516 - Saint Cyr au Mont d'Or - Rue Gambetta - Aménagement de 24 places de parking - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Friehe a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3516. Madame Friehe, vous avez la parole.

Mme FRIEH, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable sur ce dossier qui concerne un aménagement de vingt-quatre places de parking pour la commune de Saint Cyr au Mont d'Or qui souffre d'un fort déficit d'offre de stationnement dans son centre. C'est donc un projet important pour la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme FRIEH.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2006-3517 - Requalification des parcs et zones industriels - Actualisation de la liste des opérations et des autorisations de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2006-3523 - Lyon 3° - Protocole d'accord avec la société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL) pour le maintien de la pépinière d'entreprises dédiée à la chimie et à la pharmacie dans le bâtiment recherche et développement de Merck santé situé 115, avenue Lacassagne - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2006-3524 - Attribution d'une subvention à l'association France Algérie Rhône-Alpes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Guétaz comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3517, 2006-3523 et 2006-3524. Monsieur Guétaz, vous avez la parole.

M. GUÉTAZ, rapporteur : Pour ces trois rapports, avis favorable de la commission. Le premier, le 3517, concerne la requalification des zones industrielles ; le 3523 la signature d'une convention pour l'installation d'une pépinière d'entreprises dans les locaux de l'ancienne entreprise Merck et enfin, le 3524, une coopération avec l'Algérie concernant la rénovation de la kasbah d'Alger.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GUÉTAZ.

N° 2006-3518 - Prolongation du réseau d'échanges européens Beri sur la reconversion des friches industrielles - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2006-3525 - Convention avec l'Office international des épizooties (OIE) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3518 et 2006-3525. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. SAUZAY.

N° 2006-3519 - Soutien au développement du challenge ltech - Convention avec l'Institut textile et chimique de Lyon - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2006-3520 - Développement des industries du textile - Subvention à l'Espace textile - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2006-3521 - Développement des salons Lyon Mode City et Interfilère - Subvention à la Fédération de l'industrie de la maille et de la bonneterie - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2006-3522 - Territoires partenaires - Lyon Vision Mode : soutien à l'association Partenariat Metis - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3519 à 2006-3522. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre dossiers, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous rappelle que le 3522 concerne le premier projet que nous réalisons avec des territoires partenaires, à qui ainsi nous donnons vie. J'ai passé comme vous l'avez vu, il y a quelques jours, une journée complète dans le nord Isère de manière à construire la future métropole de demain.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3529 - Régie publicitaire du Bulletin officiel de la communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2006-3531 - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société BPI - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Terracher comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3529 et 2006-3531. Monsieur Terracher, vous avez la parole.

M. TERRACHER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. TERRACHER.

N° 2006-3532 - Garantie d'emprunt accordée à l'Opac du Grand Lyon - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3533 - Garantie d'emprunt accordée à l'Opac de Villeurbanne de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3534 - Garantie d'emprunt accordée à la société Porte des Alpes habitat - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3535 - Réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 14 - Amortissement des subventions d'équipement - Modalités de vote des subventions de fonctionnement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2006-3536 - Répartition de crédits de subvention versés à diverses associations - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3537 - Protocole transactionnel Serl-Communauté urbaine avec la société Campenon Bernard régions - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3532 à 2006-3537. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2006-3538 - Fonds de solidarité eau - Amélioration de la santé des populations de Gourma-Rharous (Mali - région de Tombouctou) par l'eau potable et l'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3539 - Fonds de solidarité et de développement durable eau et collectif Asie Grand Lyon - Soutien à la réhabilitation des systèmes d'eau et d'assainissement d'hôpitaux dans le cadre de la reconstruction post tsunami au Sri Lanka - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3538 et 2006-3539. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2006-3540 - Refonte du système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine (réseau et stations) - Individualisation de l'autorisation de programme - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3541 - Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Autorisation de signer le marché de conception-réalisation - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3540 et 2006-3541. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

N° 2006-3542 - Villeurbanne - La Feyssine - Construction d'une station d'épuration - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre - Procédure d'appel d'offres restreint - Composition de la commission composée en jury - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3556 - Système d'information sur les déchets en Rhône-Alpes - Convention avec l'Ademe et la région Rhône-Alpes - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3557 - Autorisation de programme 08 - Ecologie urbaine - Acquisition d'une presse à balles - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3558 - Avenant n° 15 au contrat d'affermage de distribution de l'eau potable avec la SDEI - Intégration de la commune de Charly - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3542 et 2006-3556 à 20063558. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2006-3543 - Fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché à bons de commande - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3544 - Plan de surveillance des dioxines et métaux lourds - Participation de la Communauté urbaine au plan élaboré par Coparly - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3551 - Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : transfert et transport des déchets vers un centre de traitement adapté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3552 - Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : traitement des déchets en centre de stockage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3553 - Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 : traitement des déchets par valorisation énergétique - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3554 - Autorisation de programme 08 - Ecologie urbaine - Réévaluation des opérations individualisées - Opérations n° 0550 et 1185 - Création d'une nouvelle opération - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3560 - Autorisation de signer un avenant au marché public de fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules poids-lourds de marque Mercedes Benz du parc de la Communauté urbaine - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3543, 2006-3544, 2006-3551 à 2006-3554 et 2006-3560. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2006-3545 - Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Gestion des compteurs individuels des péniches sédentaires et des bateaux croisières - Autorisation de signer une convention avec Véolia eau - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3549 - Saint Priest - Reconstitution de l'opération Jachères fleuries dans le cadre des jachères de la politique agricole commune (PAC) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Tourniaire a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3545 et 2006-3549. Madame Tourniaire, vous avez la parole.

Mme TOURNAIRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme TOURNAIRE.

N° 2006-3546 - Convention départementale Solidarité eau à intervenir avec les différents partenaires - Année 2006 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3550 - Réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets et de nettoyage sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3546 et 2006-3550. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2006-3559 - Emplois - Création, transformation et suppression - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3559. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

Il y a lieu de retirer du projet de délibération précité les créations de postes et la suppression de poste prévues à la direction générale : mission coordination territoriale et à la délégation générale : direction des systèmes d'information et de télécommunication. En effet, ces dossiers devaient être présentés au comité technique paritaire du 3 juillet dernier qui n'a pu se tenir faute d'avoir réuni le quorum nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

Questions orales des groupes UMP et Aglo relatives à la décision de la Cour administrative d'appel sur le chauffage urbain

M. LE PRÉSIDENT : J'ai reçu deux questions orales. Il ne faut pas croire que l'on s'en va comme cela ! Donc, la première du groupe UMP, la deuxième du groupe Aglo. Le groupe UMP, vous avez la parole.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mes chers collègues. Je crois que c'est une question qui intéresse tous les conseillers de la Communauté urbaine et bien au-delà.

Monsieur le président, quelle suite comptez-vous donner au contentieux relatif à l'attribution du chauffage urbain à l'issue de la décision de la Cour administrative d'appel du 29 juin refusant de surseoir aux effets du jugement du tribunal administratif de Lyon du 15 décembre 2005 ? Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, c'est à peu près la même question, à savoir que nous avons appris par la presse que la Cour administrative d'appel maintenait l'astreinte de 500 € par jour qui est contre nous. Que comptons-nous faire face à cette astreinte ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laurent.

M. le vice-président LAURENT : Merci. C'est difficile d'intervenir sur un sujet aussi complexe à la fin de notre séance mais je vais essayer d'être le plus clair possible.

Le tribunal administratif de Lyon a été saisi par la société Enerpart d'un recours en annulation de la convention de délégation de service de chaud et de froid urbain sur les territoires de Lyon et de Villeurbanne, signée avec la société Dalkia.

Je vous rappelle que, conformément à notre délibération prise lors de la séance du 10 juillet 2004, monsieur le président a décidé de signer cette convention en date du 23 juillet 2004.

Par jugement en date du 15 décembre 2005, le tribunal :

- premièrement, a conclu que cette décision de signer était entachée de deux irrégularités relevées au cours de la procédure de mise en concurrence qui a été conduite postérieurement à notre délibération de mars 2003 de déléguer ce service public et d'engager cette consultation ;

- deuxièmement, a décidé d'annuler cette décision du 23 juillet 2004 de signer cette convention ;

- troisièmement, a enjoint la Communauté urbaine, si elle ne pouvait obtenir du délégataire la résiliation de la convention, de saisir le juge du contrat dans un délai de quatre mois aux fins de voir prononcer la résolution de cette dite convention.

Suite à cette décision, la Communauté urbaine a déposé, le 24 janvier 2006, deux requêtes auprès de la Cour administrative d'appel, l'une en demande de sursis à exécution de l'annulation de la décision de signer et l'autre en appel au fond.

Nous étions face à une incohérence juridique puisque la décision de signer cette convention était annulée alors même que la convention ne l'était pas puisqu'il nous était demandé de saisir le juge du contrat pour prononcer cette résiliation.

La Cour administrative d'appel vient donc, par décision du 29 juin, de rejeter notre requête tendant à donner le sursis d'exécution du jugement du tribunal administratif. Ce refus de suspension de cette décision prise en première instance est, pour la Cour, justifié par l'absence d'une situation d'urgence. En effet, le tribunal de première instance a jugé que les irrégularités de la procédure doivent conduire à annuler la décision de signer cette convention mais, tant que le juge du contrat n'en a pas constaté sa nullité, le contrat continue d'appliquer ses effets.

La lecture de cette récente décision juridictionnelle peut paraître difficile à comprendre mais il faut y voir un refus de la Cour d'appel de prononcer à ce jour le sursis alors même que le juge d'appel saisi sur le fond n'a encore ni confirmé ni infirmé que les irrégularités relevées par le tribunal administratif au cours de la procédure de dévolution de la convention de délégation devaient conduire à annuler la décision de signer que vous avez donnée autorisation à effectuer au président. Ce jugement en appel sur le fond est attendu dans les prochains mois ; il constituera l'étape contentieuse permettant à la Communauté

urbaine de prendre une orientation définitive sur le devenir de cette convention de délégation du service public.

Le recours contentieux engagé par la société Enerpart doit donc connaître des développements de procédure sur une longue période que nos conseils juridiques estiment entre douze et dix-huit mois tenant compte de l'instruction en appel sur le fond puis, si les conclusions nous sont défavorables, de l'instruction par le tribunal administratif des conditions de résiliation du contrat.

Dans cette attente, il convient donc de considérer que la convention de délégation confiée à la société Dalkia France continue à produire ses effets.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Ce dossier d'une parfaite clarté éclaire parfaitement l'assemblée.

Merci, chers collègues, pour votre patience. La séance est levée

(La séance est levée à 21 heures 35).
